

Orientons les jeunes vers des métiers lucratifs

(A LIRE EN PAGES 8 ET 9)



CE TRAVAIL!

2 VOLUME XXV — No 9

Organe officiel de la C. T. C. C. — Montréal

SEPTEMBRE 1949

“IL FAUT REMPLACER LE CAPITALISME”

“Le capitalisme est intransformable, il est incorrigable” déclare Mgr Duranleau,
évêque de Sherbrooke

A LIRE EN PAGE 4

“Le Travail” depuis 25 ans
au service des travailleurs

(A LIRE EN PAGE 5)

Le 28^e congrès annuel
de notre mouvement,
à Montréal

(A LIRE EN PAGE 2)

NOTRE REPRÉSENTANT À GENÈVE



Les photographies ci-dessus, ont été rapportées par le représentant de la C.T.C.C., le frère L.-P. Boily, qui assista à la conférence internationale du Travail, à Genève. A gauche, nous voyons le frère Boily en compagnie de quelques délégués étrangers; au centre, une vue d'ensemble de la salle des délibérations au Palais des Nations; à gauche, la délégation du Canada.



LE TRAVAIL

Organe mensuel officiel de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada

REDACTION

Rédacteur en chef:

Fernand Jolicoeur, 19, rue Caron, Québec

Tél. 2-7535

Directeur général:

Fernand Simard, 1231 Est, Demontigny, Montréal

FA. 3694

Marcel Ethier, Administrateur

Abonnement: Un an, \$1.00; le numéro, 10 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada et imprimé par Lespérance Frères Enreg, 1130 Lagauchetière est. Montréal.

IMPRIMEURS ALLIES

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe. Ministère des Postes, Ottawa.

Le 28e congrès annuel sera l'un des plus importants de la C.T.C.C.

Notre congrès annuel a lieu à Montréal, cette année, du 17 au 22 septembre. Les délibérations se tiennent à la salle de l'Immaculée-Conception, de l'Ecole Sociale Populaire dirigée par les Pères Jésuites.

La C.T.C.C. a pris en main l'organisation du 28e congrès et le bureau confédéral avait chargé les confrères Gérard Picard, Roméo Ethier et Horace Laverdure d'en préparer la tenue. On s'attend à quelque 400 délégués venant des quatre coins de la province. Le congrès débouera officiellement le dimanche midi par le banquet servi à l'hôtel Windsor de Montréal, pour se terminer par les élections annuelles du comité exécutif qui seront tenues le jeudi après-midi.

Le congrès est l'action la plus essentielle de la C.T.C.C. C'est le pivot même de notre mouvement, d'où part toute l'orientation pour l'année à venir. C'est une véritable assemblée législative où se prennent des résolutions qui influencent toute la vie de notre syndicalisme.

D'après les constitutions de la C.T.C.C. "Le congrès confédéral a les pouvoirs les plus étendus; il entend et approuve le compte-rendu des travaux de l'Exécutif et du Bureau confédéral; il approuve les comptes de l'exercice écoulés, fixe le budget de l'année suivante; il statue définitivement sur les admissions et radiations; nomme l'Exécutif et le Bureau confédéral de la C.T.C.C.; il prend toutes décisions et donne toutes directions relatives à la marche de la Confédération." (art. 21)

Comment donc un délégué pourrait-il se rendre au congrès sans bien se pénétrer de toutes les responsabilités qui incombent vis-à-vis de tout le mouvement, son syndicat, son Conseil-Central, sa Fédération et la C.T.C.C.? Une telle délégation comprend deux aspects qui se complètent: la représentation de l'organisme local qui exige de rendre bien compte des sentiments de ceux qui nous déléguent; la participation au congrès confédéral lui-même qui exige, de son côté, de ne jamais oublier que le bien commun de tout le mouvement doit toujours passer avant l'intérêt particulier d'un groupe.

Il est facile de bien remplir son rôle de délégué quand on comprend que l'organisme su-

périeur, la C.T.C.C., c'est notre organisme propre, non pas celui d'étrangers dont on tâche d'extorquer le plus possible. La C.T.C.C., ce n'est pas l'affaire du président, ou du Comité Exécutif, mais bien celle de tout le monde, de chaque syndicat et de chaque syndiqué. Elle existe par les syndicats et les fédérations. Plus on s'en convaincra, plus son administration prendra le caractère démocratique qu'elle doit avoir.

Cette année plus que jamais, nous devons faire que ce congrès marque une étape progressive dans notre histoire. Après les difficultés que nous avons vécu cette année, après avoir participé à la lutte où la vie même de notre syndicalisme était en danger grave, après le Code du Travail, le Bill no 60 et la grève de l'amiante, nous avons un devoir spécial à remplir, une attitude plus définie à prendre: la solidarité. Oui, nous sentons plus que jamais le besoin de nous serrer les coudes, de grandir et renforcer les cadres de notre mouvement, de ne laisser circuler dans tous nos membres qu'une seule idée, qu'un seul désir, celui de la véritable promotion de la classe ouvrière.

Nous savons déjà que des résolutions d'une très grande importance, seront débattues lors de notre 28e congrès annuel. On parle, par exemple, de l'organisation d'un Comité d'Action Politique. Cela seul changerait beaucoup dans notre orientation traditionnelle et serait graves de conséquences pour notre avenir. Ce n'est cependant pas une raison pour rejeter la considération d'un tel problème. S'il se pose, d'ailleurs, c'est que les circonstances le font naître presque malgré nous. S'il s'impose, nous devons le résoudre, et si le Comité d'Action Politique est le seul moyen pratique pour le régler, nous devons le former dès cette année.

Ce n'est là qu'un seul exemple de l'importance que prendra ce congrès dans l'histoire de la C.T.C.C. Puissent tous les congressistes s'en rendre compte plus que jamais et venir à Montréal avec l'intention bien arrêté de faire progresser la C.T.C.C. et d'assurer au syndicalisme catholique dans notre pays, un avenir prospère dans l'intérêt de toute la société.

Fernand Jolicoeur.



"Notre syndicalisme catholique facteur d'édification social"

L'abbé Henri Pichette, aumônier de la C.T.C.C.

Comment notre Saint Père le Pape définit le rôle de la classe ouvrière

"Il est trop évident, que si chaque condition sociale a son rôle important à jouer dans une transformation du monde comme celle qui s'opère de nos jours, la classe ouvrière, en ce qui la concerne, est appelée à assumer aujourd'hui des responsabilités qu'elle n'avait jamais connues dans le passé... Or, ce n'est pas en opposant une attitude négative et de simples défenses aux mauvais bergers, qu'on peut espérer résoudre ces problèmes. C'est par la présence agissante au sein des usines et des chantiers de pionniers pleinement conscient de leur double vocation, — chrétienne et ouvrière, — décidés à assumer entièrement leurs responsabilités et à ne connaître ni trêve, ni repos jusqu'à ce qu'ils aient transformé leurs milieux de vie selon le exigences de l'Evangile. C'est par cette œuvre positive, constructive, que l'Eglise pourra étendre son action vivante à des millions d'âmes qu'elle entoure d'une si ardente et maternelle solitude:" (Pie XII, au Chanoine Carjin, 21 mars 1949). Ce texte récent de Sa Sainteté Pie XII, si on le joint à celui où il demandait de faire rendre à la doctrine sociale de l'Eglise son maximum d'efficacité et de réalisation, dont nous éclairer singulièrement sur nos responsabilités de l'heure. Si c'est vrai pour toute la classe ouvrière, ce l'est tout particulièrement pour notre syndicalisme catholique dans la province de Québec. Les difficultés et les contradictions nombreuses que nous rencontrons nous dévoilent de plus en plus les transformations profondes que nous devons opérer non seulement dans les structures, mais aussi dans les esprits. Ces besoins de redressement ne sont pas évidents pour tous bien qu'ils s'imposent. Il nous appartient de les connaître, et de les faire connaître, et d'agir conformément aux exigences de la doctrine sociale de l'E-

glise.. C'est une tâche difficile et ardue, mais à laquelle nous ne pouvons pas nous refuser. On nous demande une présence agissante sans laquelle non seulement la classe ouvrière, mais toute la société sera entraînée à sa ruine. Notre syndicalisme catholique a ce grand avantage qui lui assure sa stabilité et sa permanence de ne pas se poser simplement sur la défense, mais d'être un véritable facteur d'édification sociale. C'est la promotion de la classe ouvrière qui est son programme ainsi que son intégration dans la société. La dignité du travailleur est un de ses objectifs principaux; dignité qu'il recherche en lui redonnant la conscience de sa valeur, en développant chez-lui cette valeur par une amélioration de sa compétence et de ses qualités morales, et enfin, en la faisant respecter. C'est un syndicalisme qui répond à l'unique vraie conception de l'homme et qui ne le coupe pas de Dieu qui fait sa grandeur.

Voilà les responsabilités lourdes qui pèsent sur les épaules non seulement des dirigeants du mouvement, mais aussi sur chacun des membres qui sont en droit de s'attendre d'avoir leur part à cette édification et qui doivent répondre à l'appel.. Les membres des syndicats catholiques ne doivent pas être des éléments passifs qui se laissent mener, même si leurs chefs leur offrent toutes les garanties, mais qui prennent part à l'établissement de l'ordre social suivant les dons que Dieu leur a donnés.

Accomplissons donc notre mission sans nous attarder à juger inutilement ceux qui ne nous ont pas compris et hâtons-nous de leur fournir la preuve que nous avons saisi l'appel de l'Eglise et que nous aurons été les meilleurs artisans d'un ordre social chrétien.

Au déclin du XIXe siècle, l'évolution économique et les développements nouveaux de l'industrie tendaient, en presque toutes les nations, à diviser toujours davantage la société en deux classes: d'un côté, une minorité de riches jouissant à peu près de toutes les commodités qu'offrent en si grande abondance les inventions modernes; de l'autre, une multitude immense de travailleurs réduits à une angoissante misère et s'efforçant en vain d'en sortir.

Cette situation était acceptée sans aucune difficulté par ceux qui, largement pourvus des biens de ce monde, ne voyaient là qu'un effet nécessaire des lois économiques et abandonnaient à la charité tout le soin de soulager les malheureux, comme si la charité devait couvrir ces violations de la justice que le législateur humain (tolérait) et parfois même sanctionnait. Mais les ouvriers, durement éprouvés par cet état de choses, le supportaient avec impatience et se refusaient à subir plus longtemps un joug si pesant. Certains d'entre eux, mis en effervescence par de mauvais conseils, aspiraient au bouleversement total de la société. Et ceux-là mêmes que leur éducation chrétienne détournait de ces mauvais traitements restaient convaincus de l'urgence nécessité d'une réforme profonde.

GASTON LEDOUX RÉÉLU PRÉSIDENT

La fédération du textile crée un fonds de prévoyance

Etude par les délégués d'un plan d'assurance-groupe et de pension contributoire

DISCOURS DES AUMÔNIERS DE LA C. T. C. C. — DÎNER LES ÉLECTIONS PRÉSIDÉES PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA C. T. C. C.

La Fédération Nationale Catholique du Textile, Inc., a tenu son 14e congrès annuel à Louiseville, les 21, 22 et 23 juillet derniers.

Près de 75 délégués sont venus des quatre coins de la Province assister à cette session des plus importantes. On y rencontra des syndiqués de Coaticook, Cap-de-la-Madeleine, Drummondville, Granby, Joliette, Louiseville, Magog, Montmagny, Montmorency, St-Hyacinthe, Sherbrooke, Trois-Rivières et Valleyfield. La température était d'ailleurs magnifique et le local des syndicats de Louiseville était assez grand pour recevoir la délégation.

Rapports

Le jeudi matin, le président en charge, le frère Gaston Ledoux, ouvrit le Congrès et présenta immédiatement son rapport annuel. Il sut intéresser tous les délégués en donnant des détails sur chacun des syndicats. Il attacha beaucoup d'importance aux difficultés du marché que rencontrent aujourd'hui les industriels du textile. Il demanda de se préparer à faire face aux nouvelles exigences de cette industrie.

Dans une dernière partie, le président recommanda fortement de discuter au congrès un plan d'assurance-groupe et de pension contributoire, expliquant toute l'importance qu'il y a de ce côté.

Le technicien de la Fédération présenta ensuite son propre rapport. Le frère René Gosselin donna des statistiques sur les conventions collectives existantes au sein de la fédération. Il montra tout le progrès accompli dans l'amélioration des conditions de travail des ouvriers et ouvrières du textile. Il appuya fortement sur la nécessité de tenter le plus possible à l'uniformité des conditions de travail dans les usines du textile.

Ces deux rapports furent largement applaudis et adoptés à l'unanimité.

Résolutions

Les congressistes eurent à étudier au moins une trentaine de résolutions, toutes des plus importantes. Parmi celles-là, l'étude d'un fonds de prévoyance suscita une longue discussion. Après certains renseignements fournis par le secrétaire général de la CTCC, le frère Jean Marchand, présent au congrès, on chargea le Bureau Fédéral d'étudier un plan pratique et de l'adopter aussitôt que possible. On tient surtout à ne pas entrer en conflit avec toute action prise dans ce domaine par la C.T.C.C. elle-même.

Par une autre résolution, on décida de faire pression auprès du Gouvernement pour que toute maladie contractée dans l'imprimerie et la teinture, dans l'industrie textile, soit considérée comme maladie industrielle et couverte par la Commission des Accidents du Travail.

Finances

Le Budget de la Fédération accuse encore cette année un surplus, malgré des dons substantiels faits aux grévistes de l'a-

A ce congrès, on remarquait aussi la présence de l'aumônier de la Fédération, M. l'abbé T. Dubuc; l'aumônier local de Louiseville, M. l'abbé Desjarlais; M. l'abbé W. Coll, aumônier de Drummondville, ainsi que M. le curé Donat Baril, de Louiseville. Tous eurent l'occasion de dire un mot pour féliciter les congressistes.

Le directeur de l'éducation

Le frère Fernand Jolicoeur, directeur du Service d'éducation de la CTCC, assista aussi au con-

grès et adressa la parole dans un double but: pour attirer l'attention des délégués sur l'importance de l'éducation dans le mouvement, comme moyen de consolidation de nos forces syndicales et aussi pour encourager les officiers de chaque syndicat à faire toujours plus de propagande autour de notre journal "LE TRAVAIL". Il souligna à ce dernier propos, le grand concours organisé par le directeur du journal lui-même, le frère Fernand Simard, dont l'en-

jeu est un voyage à New York pour ceux qui auront pris le plus d'abonnements d'ici le prochain congrès de la C.T.C.C.

Elections sous la présidence du frère Jean Marchand

Le secrétaire général de la C.T.C.C., le frère Jean Marchand, fut choisi d'emblée comme président d'élections.

Il ne voulut pas faire un long discours et se contenta de féliciter les congressistes de leur bel esprit syndical et de leur (suite à la page 2)



Photographie prise à l'issue du congrès annuel de la fédération du textile, dont nous pouvons lire un reportage détaillé. Cette fédération l'une des plus puissantes de la C.T.C.C., a prouvé au cours de son congrès son ardent désir de prospérer et d'apporter à ses membres de nombreuses améliorations. La plupart des officiers ont été réélus, ce qui prouve la solidarité et l'unité qui règne au sein de cet organisme. Soulignons que les délégués ont demandé à la fédération d'étudier le plus tôt possible un plan d'assurance-groupe et de pension contributoire.

miante. On compte d'ailleurs 1200 membres de plus dans les rangs de la Fédération.

Sur ce propos, on décida de procéder à l'achat d'un édifice pour la Fédération. Un comité fut formé pour étudier le projet et chercher l'immeuble approprié. Pour faciliter la réalisation de ce projet, on organisera un tirage parmi tous les syndiqués de la Fédération.

Les aumôniers

Monsieur l'abbé Henri Pichette, aumônier général de la C.T.C.C., honora le congrès de sa présence et prononça une allocution très goûteuse. Il appuya surtout sur l'idée que le mouvement professionnel doit rendre service non seulement aux syndiqués mais à toute la classe ouvrière. Il faut voir grand et plus loin que les limites actuelles de notre mouvement, dit-il. Il faut s'habituer à donner sans recevoir. Il parla aussi de l'équilibre à faire dans le mouvement entre les divers organismes: conseils centraux, fédérations, C.T.C.C.

L'aumônier adjoint, M. l'abbé Roland Frigon, adressa aussi la parole au congrès. Il intéressa surtout les délégués en leur parlant de la nouvelle école du Textile de St-Hyacinthe, dont il est lui-même l'aumônier. Il suggéra au congrès d'envoyer peut-être un ou deux sujets se spécialiser à cette école pour venir rendre de plus grands services aux syndicats concernés.

Syndicat de la pulpe et du papier de Port-Alfred

Il nous fait plaisir de faire connaître les noms des membres du nouvel Exécutif du Syndicat des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de Port-Alfred.

Aumônier, Monsieur l'abbé Louis-Philippe Bergeron; Président, M. Victor Dahl; vice-président, M. Oscar Ostiguy; 2e vice-président, M. Ernest Fortin; secrétaire-archiviste, M. Robert Larouche; secrétaire-trésorier, M. Ovila Rioux; sec-financier, M. Robert Dahl; sec.-correspondant, M. Eugène Marquis; Assistant-sec.-archiviste, M. Roméo Babin; Sentinelle, M. Rosaire Caron; Gardien, M. Bertrand Legendre.

Elections au Syndicat des Ateliers Mécaniques et Garages

Le Syndicat National des Ateliers et Garages de Chicoutimi a tenu ses élections annuelles le 29 juin, sous la présidence de Mademoiselle Madeleine Beaujieu, secrétaire-trésorière du Syndicat des Employés du Commerce de Détaillant de Chicoutimi. Les membres du Syndicat étaient heureux de procéder à leurs élections sous une prési-

I. NANTEL

BOIS DE SCIAGE

Masonite — Ten-Tesi — Beaver Brand

Coin Papineau et DeMontigny Tél. Ch. 1300 Montréal

Tél. FR. 0117

HOTEL LAFAYETTE

A.-H. PATERNAUDE, prop.

Bières, vins et spiritueux servis tous les jours.

AMHERST et DEMONTIGNY

(à proximité de l'édifice des Syndicats)

MONTY & MONTY

POMPES FUNEBRES

SALONS MORTUAIRES

SERVICE D'AMBULANCE

1926, rue PLESSIS — FA. 3537

4156, rue Adam — AM. 3733

BE. 3984

Hommages de

LA PHOTOGRAPHIE NATIONALE LIMITÉE
MONTREAL

206, RUE DU PONT

TEL. 4-4641

LACIE F. X. PROLET
QUEBEC

FABRICANTS D'ASCENSEURS

Toutes réparations mécaniques

Spécialité: Bornes-fontaines. Soudure électrique et autogène

dence aussi charmante.

Voici les noms des officiers élus: Président, M. Adjuor Dufour; Vice-président, M. Paul Desbiens; Secrétaire-archiviste,

M. Emile Fournier; Trésorier, M. Marcel Bénard; Secrétaire-financier, M. Romuald Bonneau, et Directeurs, MM. Gérard Lavoie et Georges-Henri Tremblay.

IL FAUT REMPLACER LE CAPITALISME

“Le Capitalisme est intransformable, il faut le remplacer” (Mgr Duranleau)

L'évêque de Sherbrooke fait cette déclaration lors de la Fête du Travail, devant un grand nombre de chefs syndicaux, notamment le confrère R. Hamel, président de la fédération des mineurs d'amiante

La fédération du meuble étudie, au cours de son congrès, la possibilité de se fusionner avec une autre

G.-E. Gagné élu président de la fédération

La Fédération Nationale du Meuble, Inc., a tenu son congrès annuel au local des Syndicats catholiques nationaux de Victoriaville, en juin dernier.

Trente-cinq délégués ont assisté à ce congrès et représentaient les syndicats de Beauharnois, Coaticook, St-Hyacinthe, Waterloo, Nicolet, Daveluyville, La Tuque, Victoriaville et Princeville.

Plusieurs questions d'intérêt général concernant la Fédération furent étudiées. Une séance spéciale fut consacrée à l'étude de la fusion de la Fédération; et une autre séance, sur l'organisation de nouveaux syndicats, en coopération avec les conseils centraux et la C.T.C.C. Tous les délégués ont suivi avec intérêt les délibérations, et ce fut un des congrès de la Fédération où il se fit le plus d'étude et de travail.

Vu que la plupart des syndicats affiliés à la Fédération sont éloignés des conseils centraux, il fut décidé de former un comité au sein du Bureau fédéral pour étudier les problèmes techniques spéciaux à la Fédération, dont le but d'éclairer et d'aider les membres des syndicats affiliés, afin que ceux-ci puissent résoudre plus facilement les divers problèmes auxquels ils auront à faire face dans l'avenir.

RAPPORT DU PRESIDENT Activités de la Fédération

“L'état de grève de l'an dernier, nous ayant empêchés de tenir notre Congrès annuel, je vous énumérerai donc brièvement les activités de la Fédération depuis deux ans.

Vos représentants ont assisté à 22 séances du Comité paritaire. Le 17 juillet 1948, le nouveau décret était mis en application. Il apporta aux travailleurs de l'industrie du meuble un demi million en augmentation de salaires, une échelle d'apprentissage et beaucoup d'autres améliorations. Nos représentants 28 séances du tribunal d'arbitrage étaient les confrères Gérard Picard, Mtre Théodore Lespérance et J.-P. Hébert. C'est grâce à leur habileté et à leur compétence si nous avons l'un des meilleurs décrets qui existent dans cette industrie.

L'année 1948 aura été une année remarquable pour les ouvriers

du meuble. Il leur a fallu faire une lutte à mort pour maintenir leur organisation. La Fédération a reçu de tous les centres une collaboration totale. La C.T.C.C. a mis à notre service tous les effectifs qu'elle possédait. Nous n'avons que des louanges et de l'admiration pour les officiers supérieurs et les libérés du mouvement qui se sont dévoués jour et nuit pour assurer le succès de la lutte entreprise. La victoire fut complète bien que l'instabilité des affaires nous empêchent de bénéficier totalement de cette belle victoire syndicale.

Pendant ce congrès, vous serez appelés à discuter un rapport d'une séance d'étude sur la fusion des Fédérations. La situation géographique des industries du meuble à travers la Province et les possibilités limitées pour la Fédération d'augmenter ses effectifs à un nombre suffisant pour pouvoir se suffire à elle-même, ont porté la C.T.C.C. à nous suggérer de nous fusionner avec d'autres fédérations. Espérons que nous pourrons par ce moyen avoir le personnel nécessaire pour régler nous-mêmes les problèmes ordinaires d'une fédération. Par conséquent, vous devrez au cours de ce congrès et de la prochaine année, prendre des décisions graves de conséquences pour les ouvriers que vous représentez.

Voilà un résumé des activités de votre Fédération et des résultats obtenus. Ces gains sont le fruit de votre coopération et de l'aide reçue de notre Président Général, confrère Gérard Picard, le plus grand chef qu'ait connue le mouvement ouvrier canadien.

ELECTIONS

A la dernière séance du congrès, eurent lieu les élections présidées par le confrère Philippe Poirier. Le confrère Paul-Emile Beauchesne agissait comme secrétaire. Le résultat fut le suivant:

Président: M. Georges-Etienne Gagné, Princeville; 1er Vice-président: M. Wilbrod Lessard, Beauharnois; 2e Vice-président: M. Antonio Tremblay, Coaticook; Secrétaire: M. Paul-Emile Beauchesne, Victoriaville; Trésorier: M. Arthur Prince, Victoriaville.

PROTESTATIONS CONTRE...

(suite de la page 12)
me se résume à une prise de conscience de nos responsabilités sociales et à l'intégration de la classe ouvrière dans les cadres juridiques, sociaux et politiques de notre société qui semble bâtie sans aucune place pour les travailleurs manuels.

Le confrère F.-X. Legaré parla ensuite au nom de la Fédération et se dit très satisfait du travail fait au cours de l'année qui vient de s'écouler. Il prédit une augmentation sensible des effectifs de la Fédération pour les prochains mois, si tout le monde veut se donner la main.

L'aumônier général de la Fédération, l'abbé Théodule Desrosiers félicita les congressistes de la façon dont il ont délibéré et de la bonne tenue dont ils ont fait preuve durant ces deux jours. Il remercia la population et en particulier les Révérends Pères Rédemptoristes, en charge de la paroisse d'Estcourt, de leur bon accueil.

Ont aussi suivi les délibérations du congrès et porté la parole au cours de la dernière séance du dimanche après-midi, après les élections, le Révérend Père P.-E. Journault, c.s.s.r., curé d'Estcourt, et M. l'abbé L. Morin, aumônier du syndicat de Sayabec. Tous deux reçurent des remerciements de la part du comité des remerciements pour leur encouragement donné à la Fédération, et principalement, le R. P. Journault pour le magistral sermon fait à la messe spéciale des congressistes, dimanche.

CONGRES DE LA FEDERATION DES GANTIERS

(suite de la page 11)
Lors de la dernière séance du congrès, dimanche après-midi, 7 août, eurent lieu les élections des officiers, sous la présidence de M. Albert Côté. M. Rolland Thibodeau, agent d'affaires du Syndicat de Montréal, agissait comme secrétaire. M. Romulus Choquette, de Montréal, fut élu président; M. Edmond Durant, de Loretteville, fut élu premier vice-président; M. Jean-Marie Massicotte, de Saint-Tite, 2e vice-président; M. Lucien Laforest, de Montréal, fut réélu secrétaire général.

Sherbrooke, 5, (D.N.C.) — “S'il y a eu évolution dans l'attitude de l'Eglise envers le capitalisme, c'est à cause de l'évolution du capitalisme lui-même, a déclaré, dimanche soir, Son Excellence Mgr Philippe-S. Desranleau, évêque de Sherbrooke, dans une causerie prononcée à un rassemblement des syndiqués de Sherbrooke et de la région.

Le conférencier rappela que tout dernièrement l'organe officiel du Vatican, “L'Osservatore Romano”, a dénoncé le capitalisme comme aussi mauvais que les péchés contre nature.

“C'est ce capitalisme qui est la cause de toutes nos misères. Nous devons travailler contre, non pas pour le transformer, il est intransformable; non pas pour le corriger, il est incorrigible, mais pour le remplacer.”

Il ajouta que le devoir pour un ouvrier catholique de se joindre à un syndicat catholique est le premier dans la lutte pour remplacer la structure économico-sociale.

“Les réformes de structures économico-sociales ne se feront pas sans le syndicalisme catholique ou bien elles se feront par la révolution, le sang et la mort”.

Des syndicats catholiques, il a dit: “Quand bien même on vous dirait qu'ils sont aussi mal inspirés que les syndicats neutres ou socialistes,

ce n'est pas vrai.” Il dit encore que “les ouvriers doivent avoir une confiance aveugle dans leurs syndicats. Il y a tant de choses à étudier en particulier et qu'il faut que des groupes étudient pour qu'on puisse ensuite profiter des conclusions.”

Son Excellence a longuement élaboré les sujets d'étude des syndicats et les avantages qu'ils apportent à l'ouvrier.

Mgr Desranleau, selon son habitude, adressait la parole aux ouvriers à l'occasion de la fête du Travail. On remarquait parmi l'assistance, outre les dignitaires du clergé, des aumôniers de syndicats tels MM. les abbés Louis-Philippe Camirand, curé d'Asbestos, Lucien Poulin, aumônier du Conseil central des syndicats du diocèse de Sherbrooke, des chefs de syndicats, tels MM. Rodolphe Hamel, président de la Fédération nationale des employés de l'industrie minière, Armand Larrivée, président du Syndicat des employés de la John's Manville d'Asbestos, Aston Vallée, président du Conseil central de Sherbrooke

Mgr Desranleau fut remercié par M. Laurent Hardy, agent d'affaires et secrétaire du Conseil central. Ce dernier demande une plus grande solidarité chez les syndicats afin de traverser les temps difficiles qui vont venir.

LA FEDERATION DU TEXTILE CRÉE...

(suite de la page 3)

donner quelques conseils appropriés.

Il procéda ensuite rapidement aux élections, qui toutes furent faites par acclamation. En voici le résultat :

Président: M. Gaston Ledoux; 1er vice-président: M. Honoré D'Amour; 2e vice-président: M. Arthur Pelletier; 3e vice-président: M. Alfred Paradis; 4e vice-président: M. Armand Bourassa; secrétaire général: M. René Gosselin; assistant-secrétaire général: M. Albert Dubuc; directeurs: MM. Gérard Lachapelle, Bernard Larose, Joseph Piéch, A. Corbeil, A. Coupal, J.-P. Coulombe, E. Dumas, M. Mailoux, G. Authier, V.-A. Héroux, A. Noël, M. Laberge, J. Dubé, M. Michaud, R. Rondeau, J. Gervais, H. Sénéchal, Benoit Beaudoin, J. Benoit, Philippe Dionne, Th. Beaulé et autres, absents.

On engagea aussi, sur le champ, le confrère Gaston Ledoux, comme organisateur de la Fédération.

Les délégués au congrès de la C.T.C.C. seront les confrères G. Ledoux et R. Gosselin. Le confrère Jacques Paradis agira comme délégué fraternel.

Dîner champêtre

Le congrès se termina par un goûter champêtre à la Pointe du Lac. Cette formule nouvelle de banquet annuel fut vivement goûlée de tous les congressistes à ce temps-ci de l'année.

Des autobus spéciaux vinrent chercher les délégués à Louiseville et les conduire sur le bord du Fleuve, à la Pointe du Lac.

Avant de faire honneur au dîner champêtre servi sur le gazon, plusieurs purent se baigner dans le Fleuve et se rafraîchir ainsi des fatigues du congrès. Après le lunch, les syndiqués prirent part à différents jeux: balle molle et courses de toutes sortes, jusqu'à 5 heures p.m. moment du départ.

“Le Travail”, depuis 25 ans au service des travailleurs syndiqués du Canada

Il faudra en faire un hebdomadaire le plus tôt possible

La situation des ouvriers du Canada et des Etats-Unis serait la plus enviable au monde

C'EST CE QUE DÉCLARE LE CONFRÈRE BOILY APRÈS AVOIR ASSISTÉ À LA CONFÉRENCE DE GENÈVE



Le confrère L.-P. Boily, vice-président de la C.T.C.C., et représentant officiel de notre mouvement à la Conférence du Bureau international du travail à Genève, a bien voulu nous faire parvenir un bref compte-rendu de son voyage, en nous promettant de plus amples renseignements aussitôt qu'il aura reçu la documentation nécessaire des Bureaux du B.I.T., qui prépare actuellement les minutes des différentes assemblées de la conférence. Nos lecteurs liront avec intérêt l'article ci-dessous.

La Conférence Internationale du Travail, tenue à Genève, du 8 juin au 2 juillet, réunissait au-delà de 70 délégués venant de toutes les parties du monde dont 16 représentants des groupes gouvernemental, ouvrier et patronal du Canada. Le total des délégués représentait 52 pays.

Au cours des différentes séances, qui avaient lieu dans l'édifice du Palais des Nations, les délégués eurent à étudier des questions aussi importantes que celles des Salaires, des travailleurs immigrés, des relations industrielles, de la formation professionnelle, des bureaux de placements payant, de l'application des principes du droit d'organisation, etc.

Procédure

Il est intéressant pour ceux qui n'ont jamais assisté à ces conférences de connaître les méthodes de procédures utilisées au cours des assises. On comprend mieux ainsi comment nous pouvons en si peu de temps étudier une somme de sujets aussi complexes et aussi importants. Soulignons d'abord que la préparation de la Conférence est confiée au personnel permanent du Bureau international du Travail, qui voit à l'enregistrement des délégués, leur fournit tous les renseignements dont ils ont besoin et les dirige dans l'accomplissement matériel de leur travail. Trois langues sont reconnues officielles: le Français, l'Anglais et l'Espagnol.

Dès le début de la Conférence les délégués gouvernementaux, ouvriers et patronaux se réunissent séparément et élisent leurs officiers respectifs. Il y a ensuite réunion conjointe au cours de laquelle les officiers de la Conférence sont élus et où les délégués prennent connaissance des sujets qu'ils auront à étudier durant les jours qui suivront. Les groupes se subdivisent alors en autant de comité, où siègent un nombre égal de représentants gouvernementaux à ceux des ouvriers et des patrons réunis. Par exemple, s'il y a 24 délégués des gouvernements, il y aura 12 représentants ouvriers et autant de délégués patronaux. Cette

18e congrès de la fédération du cuir et de la chaussure

À CHAMBLEY, LES 13 ET 14 AOÛT

Le 18e congrès de la fédération nationale du cuir et de la chaussure s'est tenu, cette année, à Chambly, salle de l'Hôtel-de-Ville, les 13 et 14 août dernier. Plus d'une cinquantaine de délégués venant des différentes régions de la province ont participé à ces importantes assises présidées par le confrère Alphonse Roberge. Le confrère P.-E. Aubertin, président du syndicat des employés de la Bennett, de Chambly, dont les membres avaient vu à l'organisation matérielle du congrès souhaita la bienvenue aux délégués.

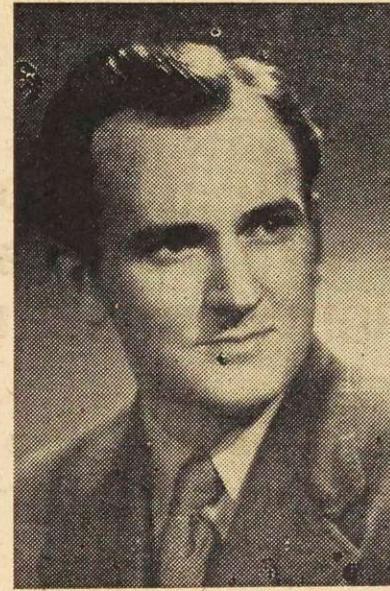
procédure a pour résultat de toujours donner un vote prépondérant aux représentants des ouvriers et des patrons, si ces derniers tombent d'accord, puisque le président du comité est toujours un représentant de gouvernement.

Les textes que nous étions appelés à étudier avaient été préparés à l'avance par le Bureau international du Travail. Ils comportaient surtout des amendements proposés par les gouvernements, les ouvriers ou les patrons. La plupart se rapportent aux études de la Conférence des années précédentes.

Les rapports des commissions sont ensuite donné au cours des réunions plénières, où les délégués qui en manifestent le désir peuvent prononcer des discours. Tous les délégués peuvent prendre connaissance de ces discours au fur et à mesure qu'ils sont prononcés; des traducteurs invisibles nous les transmettent par un système téléphonique.

Le soir, nous assistons aux nombreuses réceptions données par les délégués. J'aurai l'occasion dans un prochain article de raconter plus en détail les principaux événements de la Conférence et de faire connaître les résultats de nos séances.

D'ici là, qu'il me soit permis de souligner que les réformes préconisées par les Etats-Unis et le Canada sont certainement les plus progressives et les plus avancées de tous les pays.



FERNAND SIMARD

L'année 1949 marque le 25e anniversaire du journal "Le Travail" organe officiel de notre mouvement. J'ai cru bon de rappeler cette date aux nombreux lecteurs de notre journal. L'événement a son importance, il prouve que la classe ouvrière peut aussi posséder ses propres moyens d'expression, répondre à ceux qui l'attaquent sans crainte qu'on dénature sa pensée, diffuser elle-même les idées qui l'inspirent, et les réformes qu'elle préconise.

"Le Travail" est né sous la forme d'un modeste bulletin de 12 pages, ayant comme titre "La

Vie Syndicale". Il était publié par l'Oeuvre de Publicité Syndicale à 655 est. rue DeMontigny, à l'édifice actuel des Syndicats Nationaux de Montréal. A ce moment, il y avait un atelier d'imprimerie au sous-sol. Le premier numéro paraissait le 24 novembre 1924. L'article en éditorial de la nouvelle publication porte comme titre "Notre Revue". Il serait à reproduire en entier afin de souligner à nos lecteurs de 1949 l'esprit chrétien et social qui animait ceux qui avaient pris l'initiative du bulletin mensuel. "La paix dans la justice et la charité": telle était la maxime de la revue, "qui avait pour ambition de combattre l'ignorance colossale qui règne dans les esprits au sujet des questions ouvrières, de dissiper les préjugés fantastiques qui influent lamentablement sur l'opinion publique et empêchent le rapprochement des classes, de former une mentalité sociale catholique; elle veut parler, argumenter, persuader, peser sur les intelligences de tout le monde de sa suggestion périodique, crier des convictions impatientes de s'exprimer, qui sortent des cerveaux comme les apôtres sont sortis du Cénacle, ardents et indomptables, qui se répandent sur la place publique, dans les bureaux, partout enfin, afin d'unifier les idées économiques et sociales".

En novembre 1929, le format changeait, mais toujours sous le cachet d'une revue. Il prenait la forme d'un journal en mai 1933. En janvier 1942, le nom se modifiait: c'est maintenant "Le Travail et la Vie Syndicale" jusqu'au début de 1944, alors qu'il s'appela "Le Travail". Du début, c'est-à-dire de novembre 1924 à 1945, le journal était publié par le Secrétariat des Syndicats Nationaux de Montréal et circulait un peu partout dans les milieux syndicaux de la province. De 1940 à 1942, Le Travail, qui avait alors comme mission de combattre le communisme, sortait à 50.000 copies par mois. Au cours de l'année 1945, le Travail fut transporté à la C.T.C.C. Aujourd'hui, notre journal syndical compte au-delà de 25.000 abonnés et ce nombre augmente chaque jour. Nous prévoyons qu'il atteindra 40.000 avant la fin de l'année.

Ainsi, "Le Travail" se place-t-il au premier rang des journaux ouvriers et syndicaux de la province de Québec. Son influence grandit chaque jour et dans tous les milieux où on le consulte pour connaître la vérité sur les conflits ouvriers. Et son action s'étendra encore bien davantage, lorsque l'administration du journal disposera de fonds nécessaires pour le rendre plus volumineux. Aussitôt que nous aurons atteint un tirage suffisant, que la majorité des travailleurs du Québec le connaîtront, la C.T.C.C. a la ferme intention d'en faire un hebdomadaire. A ce moment, le journal "Le Travail" sera devenu l'un des plus puissants instruments dont disposera la classe ouvrière et le syndicalisme pour la défense des droits de la personne humaine.

"Le Travail" est une expérience et un symbole. Il constitue une preuve de la volonté ouvrière de se libérer des

(suite à la page 16)

(suite à la page 16)

Le Gaspillage?...

Avons-nous à choisir entre le gaspillage ouvrier et l'exploitation des capitalistes?

L'intégration du travailleur dans la société et sa participation à l'entreprise ne seraient-elles pas préférables aux lamentations?

L'on entend souvent des réflexions comme celles-ci: "A quoi bon monter les salaires, les ouvriers gaspilleront davantage; il faut d'abord enseigner aux ouvriers l'esprit d'économie".

Le gaspillage est une bien mauvaise chose et l'on insistera jamais trop pour inculquer l'esprit d'économie chez l'individu. Il faut aussi enseigner certains modes d'économie qui feront réfléchir sur les nombreuses dépenses d'argent inutiles en même temps qu'elles feront acquérir "l'habitude" de l'économie: tenue d'un budget personnel, familial; dépôt régulier d'un certain montant d'argent, si petit soit-il; restriction des dépenses futilles; choix judicieux des achats, pratique de la coopération, etc.

Le juste milieu

A cause de son modeste revenu, l'ouvrier doit souvent réclamer des augmentations de salaires. On ne manquera pas alors de censurer sévèrement ses dépenses. Toujours est-il, pour les gens à courte vue, que c'est un luxe pour un ouvrier que de se payer une liqueur douce ou autres douceurs; c'est un luxe que de profiter de ses vacances pour entreprendre un voyage quelconque; c'est encore un luxe que d'avoir certaines nécessités domestiques, PAS ESSENTIELLEMENT NECESSAIRES, mais, qui aident grandement tous les autres qui les ont. Est-il vrai que nos ouvriers doivent avoir la sagesse de se serrer la ceinture toute leur vie alors que d'autres auront la liberté, parce qu'ils en ont les moyens, de se payer de véritables exagérations et souvent, des luxes coupables. Au fond, ce sont les ouvriers qui doivent se priver pour permettre à un petit nombre de spéculer.

L'esprit d'économie, ça doit être enseigné à tout le monde. Mais, le défaut ne doit pas être une raison de ne pas accorder à l'ouvrier un salaire vital, c'est-à-dire familial.

TROP DE GASPILLAGE

Tout le monde a besoin de prendre des leçons d'économie; le travailleur qui gaspille des matériaux, le commis qui laisse perdre sans intérêt une marchandise, le père de famille qui prend son "petit coup" et fait souffrir les siens, l'employé qui perd son temps; il y a aussi l'employeur qui spéule sur ses

ouvriers, la Compagnie qui exploite inconsidérément les richesses naturelles, le patron qui gaspille ses revenus en des dépenses futilles ou exagérées, etc. etc. Il y a aussi le patron qui fustige le salaire des ouvriers et qui commet un véritable vol en fixant des prix exorbitants pour ses produits. Chacun a droit à un bénéfice raisonnable pour sa marchandise, mais il n'est pas nécessaire pour cela de fixer des prix maxima. Le propriétaire qui profite d'une pénurie de logement, pour réclamer un prix de "loyer" le plus haut possible commet aussi un vol. Mais, alors, que de gaspillages qui pourraient servir à rémunérer le salarié! ...

DE LA COOPERATION

La convention collective négociée par les Syndicats Catholiques n'a pas pour but unique d'accorder des salaires toujours plus haut. Peu d'employeurs prennent au sérieux certaines clauses de principes contenues dans une convention collective. Peu d'employeurs sont bien disposés à coopérer avec le comité de griefs, le comité de coopération ou de bonne entente. Les Syndicats, eux, y attachent beaucoup d'importance et c'est pourquoi la clause suivante revient au début de presque toutes les conventions: "c'est le but de cette convention de promouvoir l'harmonie dans les relations entre l'employeur et le Syndicat de façon à faire respecter la justice sociale, à assurer la paix entre Employeur et employés, à arrêter des conditions justes et équitables pour les deux parties du contrat de travail". Le Syndicat montre ainsi ses bonnes dispositions mais, même si l'Employeur accepte le principe, le Syndicat doit souvent attendre longtemps avant que cet employeur se décide à coopérer véritablement.

Le secrétaire général de la C.T.C.C., Monsieur Jean Marchand, le disait en des termes qui ne manquent pas de sincérité lors du dernier Congrès des Relations Industrielles à l'Université Laval de Québec: l'intégration du travailleur à la société, voilà notre but; la participation des ouvriers à la vie de l'entreprise et à la vie de la nation, voilà ce que réclament les ouvriers et voilà ce qu'une démocratie véritable ne doit pas manquer de considérer.

NOTRE SIECLE SERA PLUS SOCIAL où il connaîtra le désordre. Dans l'ordre et la sagesse des choses, une évolution progres-

sive doit nous orienter vers la participation des travailleurs à la vie de l'entreprise.

Les employeurs n'aiment pas qu'on leur dise qu'ils exploitent leur main d'œuvre; les salariés n'aiment pas non plus se faire dire qu'ils sont des gaspilleurs.

Que le patronat s'intéresse à ses problèmes et coopère sur le plan professionnel; non pas surtout pour avoir des "business men", mais, pour que nous ayons des patrons avec une mission sociale et qui respectent la doctrine sociale de l'Eglise; que le salarié ne s'occupe pas trop de voir chez son employeur un exploiteur, mais, qu'il se fasse un devoir de conscience d'appartenir à son Syndicat et de participer à toutes ses activités.

C'est par l'organisation professionnelle, et par l'organisation professionnelle seulement, que tous et chacun réussiront à mettre de l'ordre dans les problèmes du travail. Que chacun s'occupe donc d'abord de ses affaires sérieusement et coopère dans toute la mesure du possible sur le plan de l'organisation professionnelle.

Est-il une classe de notre société à laquelle on a attaché une importance spéciale ces dernières années? Quand tout le monde y met la main, la profession s'améliore. Et chacun a son intérêt à ce que notre société soit la plus parfaite possible. La classe des agriculteurs, par exemple, n'a certes pas été négligée et l'on peut dire sans y voir une perfection que les agriculteurs se sont quelque peu haussés dans les rangs de notre société.

Ce n'est pas tant de leçons sur leurs droits et leurs devoirs que les ouvriers ont besoin que d'une doctrine. Cette doctrine, elle est écrite dans les encycliques des Papes. On ne cesse, à l'occasion, de nous en vanter la valeur. Que l'on s'applique plutôt à scruter ces enseignements afin de les faire passer dans la vie de tous les jours: les moyens d'action, les techniques de propagande, la façon de les appliquer, etc., etc. Chacun pour sa part, chacun dans son domaine, chacun avec les moyens dont il dispose doit se faire un propagandiste de l'organisation syndicale catholique.

Le jour est venu, semble-t-il, de prendre le parti de la vérité et de lâcher le camouflage et le laisser-faire. Assurons-nous, vis-à-vis de Dieu et de notre conscience de nos intentions là-dessus. Ce sera le baromètre de l'avenir chez-nous.

Encourageons de préférence ceux qui affichent cette carte.



100%

de notre personnel
appartient au
Syndicat Catholique et
National des Employés
de Magasin
(sd) Inc.

Dupuis Frères

Raymond Dupuis, président — A. J. Dugal, v. p. et gér. gén.

865 EST, RUE SAINTE-CATHERINE, MONTREAL

G. Lamond & Fils

Ltée

MEDAILLES et BAGUES

pour Gradués

Insignes émaillés pour

Sociétés

1065, BLEURY MA. 7769

Gibeault & Duquette

Avocats

STE AGATHE-DES-MONTS

Tél.: 60. 31. rue Préfontaine



ANTIDOULEUR

MAUX DE TÊTE

DE DENTS

RHUMES

MALAISES FIÈVREUX

LA GRIPPE

Calmés sûrement

avec

ANTALGINE

Dans l'industrie du vêtement

La fédération doit recourir à l'arbitrage - succès prochain

DEMANDE D'AUGMENTATION DE 10cts

Trois séances de négociations se sont poursuivies dans une atmosphère sereine, à l'hôtel Queen's de Montréal, depuis l'expiration du dernier contrat collectif, le 1er juillet, entre la Fédération Nationale des Travailleurs de l'Industrie du Vêtement Inc., et l'Association des Fabricants de Vêtements de la Province de Québec. Les travailleurs demandent, cette année, une augmentation horaire de 10 sous et une contribution patronale de 1% des salaires payés au fonds éducationnel de la Fédération. Les fabricants se sont rendus de bon gré à cette dernière demande mais ne sont pas tout à fait prêts à accorder l'augmentation horaire demandée. Les arguments, des deux côtés, se sont épuisés, et, d'un commun accord, les parties s'en sont remises à la sentence d'un arbitre unique en la personne du juge T.-A. Fontaine. Une séance préliminaire de l'arbitrage a eu lieu le 4 août, aux bureaux du Service de Conciliation et d'Arbitrage, à Montréal, et

l'arbitrage devait se terminer cette semaine.

A l'origine des négociations, les membres intéressés de la Fédération comptaient les syndicats de Farnham, Québec, Sherbrooke et Victoriaville, et ceux de l'Association des Fabricants, J. Elkin Limited, de Farnham, Gardner Clothing Company, de Québec, S. Rubin Limited, de Sherbrooke, Rubin Bros. (Clothing) Limited et Fashion Craft Limited, de Victoriaville. Mais au train où vont les choses, E. T. Coulombe & Cie Limitée et Raoul Garneau & Fils, de Québec, se sont liés au même arbitrage. De plus, des démarches avaient été faites, à la Commission des Relations Ouvrières, à Québec, afin d'inclure en plus la firme Samuel Dorfman, de Québec, et ses employés. L'arbitrage comptera alors 8 firmes intéressées, toutes membres de l'Association des Fabricants de Vêtements et quelque 1,500 ouvriers de 4 syndicats membres de la Fédération Nationale des Travailleurs de l'Industrie du Vêtement Inc. (CTCC).

MÉCONTENTEMENT À ARVIDA

Le syndicat s'oppose avec énergie à la fermeture du Bureau d'Assurance-chômage

LES RAISONS INVOQUÉES SONT JUSTES ET TRÈS VRAIES

Le bureau d'assurance-chômage d'Arvida

Il est encore question de fermer le bureau d'assurance-chômage d'Arvida, et la menace, cette fois, semble plus sérieuse qu'elle l'a été en décembre dernier. Comme on s'en souvient, au mois de décembre dernier, le Syndicat National des Employés de l'Aluminium d'Arvida lançait un cri d'alarme pour protester contre la fermeture de ce bureau. La menace était réelle, bien qu'en haut lieu on n'ait pas voulu l'admettre. Voici que maintenant la menace de fermeture de ce bureau est officielle.

Encore une fois le Syndicat d'Arvida proteste vigoureusement contre la fermeture du bureau d'assurance-chômage local. Il semble ridicule, en effet, qu'on ferme ce bureau juste comme il commence à y avoir du chômage et qu'on force ainsi des ouvriers sans travail à faire des dépenses supplémentaires d'au moins 40 sous chaque fois qu'ils auront à se présenter au bureau de l'assurance-chômage. Ce n'est pas

quand un ouvrier est sans travail qu'on doit lui imposer des dépenses supplémentaires.

A-t-on songé aussi à la dépense beaucoup plus forte que l'ouvrier qui s'engage à l'Aluminum Company devra supporter, si le bureau d'Arvida est fermé? Quand un ouvrier n'a pas de livret d'assurance-chômage, il se présente au bureau d'Arvida et, quelques minutes après, il peut commencer à travailler. Si désormais il doit courir à Chicoutimi ou à Jonquière, il perdra de ce fait au moins deux heures de travail, soit donc \$2.00 ou plus, car le salaire moyen est de \$1.10 l'heure. Chaque ouvrier engagé, qui n'a pas de livret d'assurance-chômage, perdra au moins \$2.50 du fait de la fermeture du bureau d'Arvida. Est-ce juste d'imposer une telle perte aux ouvriers, et un tel retard de production à la Compagnie?

Le Syndicat d'Arvida demande donc à la Commission d'assurance-chômage d'Ottawa de bien peser le pour et le contre avant de prendre une décision qui imposeraient injustement un nouveau fardeau aux ouvriers d'Arvida.

NÉGOCIATIONS

Augmentations aux employés de l'hôpital

À STE-AGATHE

Après plusieurs semaines de négociations ardues, l'Association des Employés d'Hôpitaux de Ste-Agathe-des-Monts signait son premier contrat de travail dans la salle de l'Hôtel de Ville.

En plus d'une augmentation moyenne de salaire s'élevant à près de \$125.00 pour chaque employé couvert par ce contrat, ceux-ci bénéficieront des avantages suivants:

1 — Diminution des heures de travail

La semaine de travail des hommes de métier préposé à l'entretien est diminuée de 49 1/2 heures à 48 heures; du lundi au samedi midi.

Une fête additionnelle — la Confédération — porte à 10 le nombre des fêtes chômées payées. Si l'un de ces fêtes tombe un dimanche, les employés ne perdent pas le congé.

3 — Avantages additionnel aux employés travaillant sur les quarts

Les employés travaillant dans le "Power House" seront payés

HABILE NEGOCIATEUR



Le confrère Yvan Legault, organisateur du conseil Central de Montréal, qui vient de nous annoncer la signature d'un avantageux contrat entre l'association des employés d'hôpitaux et les autorités de l'hôpital Ste-Agathe-des-Monts.

à temps et demi pour les 5 fêtes suivantes: — le Jour de l'An, l'Epiphanie, la St-Jean-Baptiste, la fête du Taravail et la Noël.

4 — Vacances annuelles payées

Les employés ayant moins d'un an de service: une demi-journée par mois. Après cinq ans d'emploi: deux semaines. Après douze ans: trois semaines. Le congé est payé d'avance.

5 — Sécurité syndicale

L'Association a obtenu une clause de sécurité syndicale dite de maintien d'affiliation pour tous les membres et la retenue syndicale volontaire.

L'Hôpital Royal Edward Laurentian était représenté par M. J. H. Roy, président du Conseil des Hôpitaux de Montréal et M. G. Shaw et Mendelson de l'administration locale.

M. Ivan Legault, organisateur régional des Syndicats Nationaux, dirigeait les négociations pour la partie syndicale et MM. Jos. Verret et René Raymond, respectivement président et secrétaire ont signé au nom de l'Association.

LA COMPAGNIE DE JESUS

3215 Chemin Ste-Catherine ::::: Côte des Neiges, Montréal

GROU & FRÈRE

O. Grou, prop.

ÉPICIERS LICENCIES

274 rue Principale, Ville St-Laurent

Tél.: BY. 2630

LES PRODUITS SANS-O LTEE
MONTREAL

Pâté de foie gras Veau, jambon, langue, Boeuf, porc, jambon, Crêtons français, Veau, jambon, tomate, Veau et poulet, Boeuf aux légumes, Boeuf aux oignons.

N. VENNE

MARCHAND TAILLEUR

1158 Amherst, près Demontigny

Tél. CH. 8725

GEO. PAINCHAUD

930 Jean Talon est,

Tél. TA. 9438

DAVID & FRÈRE LTEE

BISCUITS

1030 rue Champlain

Montréal

Tél. AM. 2115

LES REVERENDS PERES DU TRES ST-SACREMENT
MONTREAL

LES RR. FF. MARISTES

IBERVILLE, P.Q.

L'IMPRIMERIE DU SACRE-COEUR
LAPRAIRIE, P.Q.

HOMMAGES DU SEMINAIRE DE ST-JEAN, P.Q.

LAITERIE ST-ALEXANDRE LIMITEE

Lat, Crème, Beurre et Breuvage au Chocolat

La Maison GEO. ST-GERMAIN
ST-JEAN, P.Q.

250-252 Richelieu

::: :::

Téléphone 2401

LABORATOIRE NADEAU LIMITEE

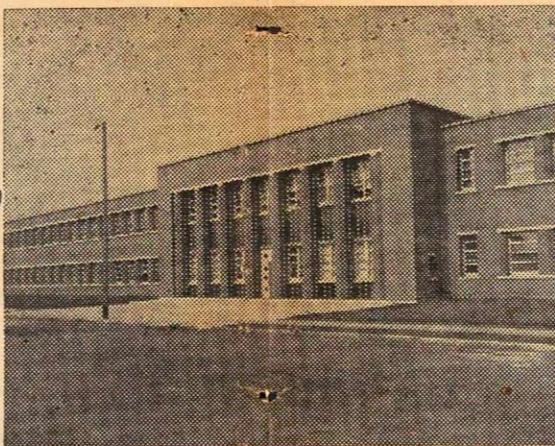
100, rue St-Paul ouest,

MONTREAL

ENCOURAGEZ NOS ANNONCEURS



A gauche : Travail de maçonnerie exécuté par de jeunes apprentis. Au centre, vue générale de la salle où se donnent les cours en électricité; à droite, les briqueteurs au travail: on y construit et démolit des murs inlassablement.



Le centre d'apprentissage des métiers du bâtiment, situé rue Laurier. Cette photographie nous donne une idée de l'espace et de l'aisance dont jouissent les jeunes élèves durant leurs 6 mois d'apprentissage.



A gauche : à l'aise sur des échafaudages de leur construction des apprentis-peintres s'initient à leur métier; au centre, photographie du luxueux cafétéria mis à la disposition des apprentis; à droite : des élèves écoutent attentivement les leçons du maître en soudure.

La promotion ouvrière par la fondation de centres d'apprentissage et d'Ecoles techniques

Orientons les Jeunes vers des Métiers lucratifs

Le centre d'apprentissage des métiers du bâtiment de Montréal fournit aux Jeunes l'opportunité d'apprendre un métier gratuitement

De plus en plus, dans les milieux sociaux l'on parle de promotion ouvrière, de responsabilité ouvrière et d'émancipation de la personne humaine. Le syndicalisme dans son évolution a souvent rencontré, en plus des ennuis du dehors, des obstacles à l'intérieur même de ses rangs: et l'un des plus grands est peut-être celui que provoque les travailleurs par leur manque d'esprit d'initiative, le peu de goût qu'il apporte à l'accomplissement de leur tâche quotidienne et l'absence de formation professionnelle.

Des hommes se sont inquiétés de cet état de chose et sans tarder ont cherché les moyens d'y remédier. Nous avions l'occasion, il y a quelques jours, de visiter l'une des plus belles réalisations accomplies conjointement par les patrons, et les syndicats avec l'aide du gouvernement provincial: NOUS VOULONS PARLER DU CENTRE D'APPRENTISSAGE DES MÉTIERS DU BÂTIMENT DE MONTREAL, où durant six mois tous les jeunes âgés de 16 à 23 ans peuvent suivre des cours gratuitement. Ils deviendront, selon leur choix, briqueteurs, plâtriers, électriciens, maçons, soudeurs, peintres, ferblantiers, charpentiers-méuniers, poseurs de marbre, de terrazzo ou de tuile, plombiers ou poseur d'appareil de chauffage. Au sortir de l'école, après quelques années de pratique sur les chantiers ces jeunes gens retireront des salaires de \$1.25, \$1.30, \$1.55 et même \$2.00 de l'heure.

L'administration du centre
On imagine que l'entretien et l'administration d'un centre d'apprentissage aussi important coûte très cher. Comment a-t-on réussi à l'établir et à lui assurer la prospérité? La collaboration ouvrière-patronale, toujours si efficace lorsqu'elle s'exerce, aura trouvé encore ici la solution. Syndicats de patrons

jouté une douzaine de huttes construites par les apprentis eux-mêmes, avec un art digne des hommes de métiers les plus compétents, tellement ils y ont mis d'attention, de goût et de plaisir à "bien bâtir".

Chaque métier possède sa "salle d'expérience" où le charpentier construit des murs, des portes et des chassis; le briqueteur, un mur, un foyer, une cheminée; le plâtrier, sur son établi, réussira les murs de plâtre comparables à ceux des résidences principales; le poseur de tuile ou de terroza fera des planchers d'un luxe indescriptible. Des jeunes sont à l'œuvre partout dans ces salles d'un éclairage moderne, d'une aération parfaite; ils deviendront sous l'œil vigilant et sympathique de leurs professeurs, des experts dans le métier qu'ils ont choisi...

Former des travailleurs, former aussi des citoyens
Nous demandions à un instructeur si l'on remarquait parfois quelques différences sur les chantiers entre les travailleurs qui avaient passé par le Centre et les autres. "Evidemment," nous a-t-il répondu, "il ne faudrait pas en faire une règle général, mais au dire des patrons eux-mêmes, nos jeunes qui sortent de l'école se font remarquer des autres parce qu'ils aiment leur métier. Pour eux c'est plus qu'un moyen de gagner leur subsistance, c'est aussi un travail de leur choix."

Mais en plus de s'initier aux secrets du métier par la pratique, ils en connaîtront les rapports avec tous les autres métiers qui se rattachent à la construction par des cours théoriques. Et poussant plus loin ses services aux jeunes travailleurs, l'école donne aussi des cours de sociologie, ce qui permet à ces jeunes citoyens de comprendre les problèmes sociaux et économiques de l'heure.

et syndicats d'ouvriers de la construction ont fait cause commune. Se prévalant de la Loi de l'Aide à l'apprentissage voté par le gouvernement provincial en 1945, ils utiliseront l'argent du Comité paritaire des métiers de la construction pour fonder ce centre, dont nous pouvons voir quelques scènes de vie quotidienne sur les photos qui apparaissent dans le journal.

Aujourd'hui, une commission permanente formée de représentants ouvriers et patronaux dirige les destinées du centre, qui sont, de l'avis du directeur M. Armand Bourbeau, ing., les plus prometteuses.

Pour aider l'apprenti

L'un des plus grands avantages dont bénéficie l'apprenti est d'être certain de trouver un emploi au sortir du Centre. Ajoutons que durant le temps de son apprentissage le jeune homme pourra se divertir au Centre même grâce aux équipements de sport mis gratuitement à sa disposition. De plus, le Centre a fait construire un magnifique cafétéria, où l'on déguste les meilleurs repas pour la modique somme de \$0.45.

En terminant

Le mot de la fin est écrit tout spécialement pour les parents. Nous voudrions les inciter à se rendre au centre d'apprentissage, à le visiter à y rencontrer le directeur et les instructeurs. Nous sommes d'avance convaincu qu'ils n'auront ensuite d'autres préoccupations que d'y envoyer leurs enfants. Nous aurons l'occasion dans un prochain article de donner encore de plus amples renseignements et nous espérons qu'ils susciteront chez les jeunes qui nous lisent le désir de devenir des hommes de métiers les mieux payés de la province de Québec.

LE CENTRE D'APPRENTISSAGE DES MÉTIERS DU BÂTIMENT DE MONTREAL

2255 est, ave LAURIER

FA. 1124

Entrainement pratique et théorique dans les métiers de construction offert aux jeunes gens de 16 à 23 ans grâce à la collaboration

du Gouvernement Provincial, des Unions Ouvrières et des Organisations Patronales dans les métiers de

BRIQUETAGE - PLATRAGE - CHARPENTE - MENUISERIE - PEINTURE - MARBRE - TUILE & TERRAZZO - PLOMBERIE & CHAUFFAGE - METAL EN FEUILLE ELECTRICITE

COUR DE JOUR (8 a.m. à 5 p.m.) GRATUITS, d'une durée de 6 mois. Enregistrement en tout temps de l'année.

Service de Placement - Sports - Entrainement individuel. Sociologie - Orientation - Films - Enseignement bilingue.

COURS A TEMPS PARTIEL (1 journée par semaine) dans les métiers de METAL EN FEUILLE et PLOMBERIE et CHAUFFAGE.

COURS DU SOIR (8 à 10 h. p.m.) commençant le 3 OCTOBRE 1949.

Dans les métiers de BRIQUETAGE (Lecture et plans pratique). PLATRAGE (Corniches).

La Commission d'Apprentissage des Métiers du Bâtiment de Montréal qui régit les activités, a comme officiers principaux : MM. P. G. Wilmut, entrepreneur général, président; Horace Laverdure, vice-président de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada; Léopold Francoeur, secrétaire du Conseil de District des Charpentiers Unis d'Amérique.

Le Centre a formé à date plus de 1,000 apprentis et hommes de métier.



PLUS GRAND BIEN-ÊTRE

Un contrat de travail accorde de sensibles améliorations aux employés d'hôpitaux de Joliette

FÉLICITATIONS AU CONFRÈRE SAVIGNAC

Le syndicat des employés masculins et féminins de l'Hôpital St-Eusèbe vient de conclure avec les autorités de l'Hôpital une nouvelle convention collective de travail pour l'année 1949-1950. La convention collective est considérée comme entrée en vigueur le 1er mai 1949, ce qui signifie que toutes les dispositions de la convention ont un effet rétroactif au 1er mai dernier. —

La convention collective apporte d'abord un amendement important au sujet de la délimitation des droits mutuels des deux parties en cause. Auparavant, le droit d'ancienneté n'était pas officiellement reconnu; il le sera maintenant et il comptera à partir du premier jour d'emploi, à condition que l'employé ait complété un an d'emploi continu au service de l'Hôpital. Tout employé perd son droit d'ancienneté.

1.—Par abandon volontaire.—

2.—Pour renvoi justifié.—

3.—Pour absence de l'Hôpital de plus de trois jours sans excuse raisonnable ou sans avis préalable.

La clause qui fixe les attributions du Comité de Relations Ouvrières (comité composé de 3 représentants du Syndicat et de trois représentants de l'Hôpital) a été, elle aussi, améliorée. Le Comité aura maintenant le pouvoir d'exiger la liste de paye des employés "s'il le juge nécessaire pour clarifier certaines situations". De plus, les décisions de la majorité des membres présentés à une réunion sont exécutoires. Un comité d'arbitrage Diocèse devra solutionner définitivement et sans appel toute difficulté qui n'aura pas été résolue par le dit Comité.

RETIENUE SYNDICALE

Dans une autre clause, l'Hôpital s'engage à retenir sur la première paye de chaque mois la contribution syndicale des membres et à en remettre le montant au trésorier du syndicat. Mais c'est la clause établissant

l'échelle des salaires qui comporte un intérêt spécial. La classification des employés est modifiée et simplifiée d'autant.

Salaires — Augmentation de 3.00 et 5.00

Les infirmiers qui débutent, recevront maintenant \$25.00 par semaine, pour atteindre, après trois années de service, le salaire de \$35.20 par semaine.

On a fixé une même échelle pour les aide-cuisiniers et les aide-buandiers; cette classification était auparavant inexisteante.

Afin de donner une plus grande justice à tous, on a également placé sous une même classification les hommes de services et les hommes préposés à l'entretien; auparavant, ces deux catégories avaient une échelle de salaire différente.

Quant aux employés féminins, on les a classé sous une seule rubrique; auparavant on avait une classe "A" et une classe "B", séparant ainsi dans la classe "B" les employées de moins de seize ans.

Les employés féminins comprennent les aide-malades, couturières, filles de ménage, domestiques, réfectorières, buandières, lingères, préposées à la salle de repassage, portière, téléphonistes, préposées à l'ascenseur.

Bref, en plus des améliorations apportées par la réclassification des employés masculins et féminins, réclassification qui apporte de grands changements dans l'organisation du personnel de l'Hôpital, la convention collective pour 1949 — 1950 ap-

porte des augmentations moyennes de \$5.00 par semaine pour les employés masculins et de \$3.00 par semaine pour les employés féminins. Il convient de noter que les déductions sur le salaire hebdomadaire pour les frais de logement et de pension restent les mêmes. —

Outre les employés réguliers, l'Hôpital St-Eusèbe emploie des chauffeurs de bouloire qui sont régis par une convention collective spéciale. En plus de certains changements sans importance première, on note comme améliorations sensibles, une nouvelle répartition des heures de travail et des augmentations de salaires variant entre \$3.00 et \$6.00 par semaine.

Les taux de salaire sont fixés pour une semaine normale de 54 heures en été, et 56 heures en hiver.

Les Employés de l'Hôpital possèdent maintenant une convention collective à l'échelle de l'importance de notre hôpital modèle et moderne à souhait. Il convient de le noter, ces nouvelles conventions collectives de travail représentent une amélioration considérable dans les conditions de travail des employés de l'Hôpital tant féminins que masculins.

Il est équitable d'en féliciter le syndicat et en particulier, ses officiers. M. Lucien Liard, président, assisté de M. Henri Savignac, agent d'affaires, ont accompli un travail difficile, c'est tout à leur honneur. Les autorités de l'Hôpital méritent notre considération pour leur attitude compréhensive au cours des négociations, il serait injuste de ne pas le signaler à l'attention des lecteurs de notre chronique.

J. E. CHAUSSÉ

Boucher

3443 Dandurand Tél. FA. 3539
MONTREAL

VERS LA CORPORATION

La fédération des barbiers en étudie la possibilité au cours de son congrès annuel, à Hull

LE CONFRÈRE CABANA RÉÉLU PRÉSIDENT

Le 15e congrès annuel de la Fédération Nationale des Barbiers eut lieu à Hull les 7 et 8 août dernier, sous la présidence de M. P.-E. Cabana, président de la Fédération. Les délégués assistèrent d'abord à la messe à l'église Notre-Dame de Hull et les séances du congrès furent tenues à la salle des Syndicats, 175 rue Dupont. On notait la présence des délégués de Montréal, de Hull, de Québec, de Chicoutimi, de St-Hyacinthe, de Valleyfield, de St-Jean, de Victoriaville. Le centre de Causapscal, récemment organisé, n'était pas représenté. La première séance fut consacrée aux rapports du président, du secrétaire et du trésorier, ainsi qu'à la formation des divers comités.

Le banquet officiel du Congrès fut servi le soir à l'Hôtel Windsor de Hull sous la présidence de M. J.-J. Bourgoin, président du Syndicat des Barbiers-Coiffeurs de Hull. A la table d'honneur, on remarquait l'Hon. Alexandre Taché, député de Hull et président de l'Assemblée Législative de Québec, Philippe Girard, représentant de la C.T.C.C., P.-E. Cabana, président de la Fédération, François Bilodeau, président du Conseil Central de Hull, l'abbé Maurice J. Maher, aumônier des Syndicats Nationaux de Montréal et de la Fédération, le R. P. Léon Courchene, aumônier des Syndicats Nationaux de Hull. Quelques discours furent prononcés à l'issu du banquet.

Parmi les plus importantes résolutions soumises à l'attention des délégués, on remarque: l'étude de la corporation des barbiers, l'examen médical obligatoire annuel, un manuel d'apprentissage, la demande au Gouvernement du Canada de nommer un représentant officiel auprès du Vatican, la construction de logements ouvriers à prix abordables et le maintien du contrôle des loyers.

Le congrès a aussi accepté l'augmentation de la taxe per capita à la Fédération: elle sera à l'avenir de 0.10 par membre par mois avec un minimum de \$2.00 par syndicat.

Les officiers de la Fédération pour le nouveau terme sont: MM. Paul-Emile Cabana, de Montréal, réélu président pour un 13e terme; J. P. Murray, de Valleyfield, vice-président; Louis P. Servais, de Québec, secrétaire-général; Haymond Girouard, de St-Hyacinthe, trésorier. Les directeurs au Bureau Fédéral sont: pour Hull, MM. J.-J. Bourgoin, pour les barbiers, et Mme Berthe-S. Caron, pour les coiffeuses; pour Chicoutimi, Gaston Bilodeau, pour les barbiers, et Mlle Tremblay, pour les coiffeuses; pour Victoriaville, M. M. G. Cantin, pour les barbiers, et Mlle Paradis, pour les coiffeuses; M. Ernest Laroche, pour St-Jean; M. L. Chamberland pour la région de Causapscal.

L'endroit du prochain congrès sera choisi lors de la réunion du Bureau Fédéral de janvier.

N. VENNE ENRG.

A. Bastien, prop.

Marchand Tailleur

1581 rue Amherst MONTREAL
(près Demontigny)

LES EDITION
DU RICHELIEU LTEE
Propriétaire du journal
"Le Richelieu"
Imprimeur - Editeur - Librairie
170, rue St-Jacques Tél. 5512
SAINT-JEAN, P.Q.

RESTAURANT
"CHEZ PAT"
Jacques Patenaude, prop.
22a, rue St-Mathieu
VILLE ST-LAURENT

J.-A. DESY (Limitée)
Importateurs - Manufacturiers
Thés, Cafés, Confitures, Sirops
1459 Delorimier Tél. FR. 2147
MONTREAL

GEO. PAINCHAUD LTEE

Tabacs en gros

930 Jean Talon ouest, Montréal
Tél. TA. 9438

RR. SS. DE STE-CROIX

Ville St-Laurent

GAGNON & FILS
Boulanger

263 rue Principale Tél. BY. 2828
VILLE ST-LAURENT

CLINIQUE ST-Louis

2150 Sherbrooke O. Tél. WI. 3113
MONTREAL

GEO. GODIN

Directeur de Funérailles

518-528 Rachel FA. 3571
MONTREAL

ROUVILLE KNITTING CO.

MARIEVILLE, P.Q.

FRERES DE STE-CROIX

ST-CESAIRE, P.Q.

CLERCS DE ST-VIATEUR

OUTREMONT, P.Q.

G. A. BERRY

Boucher

2059 Papineau Tél. FR. 0043
MONTREAL

EMILE BRIERE, O.D.

Spécialiste-Optométriste

Examen de la vue

708 St-Hubert Tél. DO. 1350
MONTREAL

E. LEFRANÇOIS ENRG.

Plomberie, Chauffage, Couverture
en métal et en gravos

Réparation de toute sorte

5028 Chambord Tél. CH. 6020
MONTREAL

Tél. DUPONT 1914 Rés. Tél. 2358

HENRI GRATTON

Anthracite et Coke Lasalle

Huile à Chauffage

601 est, Blvd Crémazie

MONTREAL 10

E. DE ZIEL

BONBONS

1149 rue Valois Tél. CH. 5755

GEO. DE L'ETOILE

Epicier

1999 rue Dandurand Tél. CA. 0072
MONTREAL

RR. PP. RÉDEMPTORISTES

560 Blvd Crémazie est. DU. 1161

Les Services Hospitaliers demandent la nomination d'un représentant au Vatican

Plus de 40 délégués venant des différents centres de la province assistent au congrès annuel de la fédération

CONGRES DE LA FEDERATION DES SERVICES HOSPITALIERS

A l'Hôtel Windsor de Montréal, le samedi, 30 juillet, se tenait le troisième congrès de la Fédération Nationale Catholique des Services Hospitaliers et Institutions Religieuses. 40 délégués représentaient la plupart des syndicats affiliés à la Fédération: Montréal, Québec, Nicolet, Chicoutimi, Hull, Sherbrooke, Joliette, Shawinigan, Roberval, Trois-Rivières, St-Hyacinthe.

On remarquait la présence de l'abbé Aurèle Ouellette, de Québec, aumônier de la Fédération, le P. Léon Courchène, de Hull, l'abbé Maurice-J. Maher, aumônier des Syndicats Nationaux de Montréal et Yvan Legault, organisateur des Syndicats Nationaux pour la région des Laurentides et représentant du nouveau syndicat des Employés d'Hôpitaux de Ste-Agathe-des-Monts. Le congrès fut présidé par M. Adélard Couture, de Québec, président de la Fédération. M. René Gravel, agent d'affaires de l'Association des Employés d'Hôpitaux de Montréal, souhaita la bienvenue aux délégués au nom du président du Conseil Central de Montréal.

Dans son rapport, le président souligna le fait que depuis le dernier congrès, trois nouveaux syndicats avaient été affiliés à la Fédération et que deux autres syndicats récemment fondés allaient bientôt s'affilier. Le président indiqua aussi que la Fédération avait co-opération à l'organisation de quelques syndicats et avait fait sa large part pour aider les grévistes de l'Amiante.

De son côté, le secrétaire, M. Wilbrod Brousseau, de Québec, dans son rapport, souligna à l'attention des délégués les recommandations du Bureau Fédéral au Comité des Juridictions des Fédérations.

Deux résolutions ont été acceptées et référées au Congrès de la C.T.C.C.: que les employés d'Hôpitaux soient assujettis à la Loi des Accidents du Travail; que le Gouvernement Canadien ait un représentant officiel accrédité auprès du Vatican.

Parmi les points d'intérêt plus immédiat pour les différents syndicats affiliés à la Fédération, il fut décidé qu'une compilation de toutes les clauses importantes des divers contrats signés par les syndicats soit faite par le Bureau Fédéral afin d'arriver, si possible, à une certaine uniformité dans les conditions de travail des employés d'hôpitaux, d'extraire des contrats les meilleurs avantages obtenus; ce qui sera très utile lorsqu'il s'agira de négocier de nouveaux contrats.

Mais le point essentiel est le changement du nom de la Fédération, qui à l'avenir, sera connue sous le nom de "La Fédération Nationale Catholique des Services Incorporée". Les délégués ont accepté et voté ce changement de nom à cause précisément de la nouvelle juridiction que le Bureau Fédéral avait acceptée et proposée au Comité

de Juridiction de la C.T.C.C.. Ainsi, les cadres de la Fédération se trouvent considérablement agrandie et modifiés.

Les élections furent présidées par M. Henri Petit, de Québec. Tous les officiers de la Fédération furent réélus: ce sont MM. Adélard Couture, de Québec, président; M. Léopold Brisson, de Montréal, premier vice-président; Mme Laurette Bernatchez, de Québec, seconde vice-présidente; M. Wilbrod Brousseau, de Québec, secrétaire-général; M. Charles-A. Guy, de Montréal, trésorier. Les 16 syndicats affiliés ont chacun un directeur au Bureau Fédéral: Les trois syndicats de Québec, M. J.-F. Thibeault, pour les Mécaniciens, Paul Bourgoin, pour le Syndicat Masculin, Mme Juliette Langelier, pour le Syndicat Féminin, et Mme Cécile Forest, de Sherbrooke, ont été désignés par leurs syndicats respectifs comme directeurs. Les autres syndicats désigneront plus tard leurs directeurs.

Les trois délégués de la Fédération au Congrès de la C.T.C.C., à Montréal, en septembre, seront: MM. Adélard Couture, Léopold Brisson et Wilbrod Brousseau.

Les délégués ont accepté l'invitation de tenir le prochain congrès de la Fédération à Chicoutimi.

Le banquet de la fédération fut servi au Salon Chêne de l'Hôtel Windsor. M. René Gravel, au nom du Conseil Central de Montréal, M. Léopold Brisson, comme président de l'Association des Employés d'Hôpitaux de Montréal, l'abbé Maurice J. Maher et l'abbé Aurèle Ouellette dirent quelques mots.

ÉLECTIONS À ST-HYACINTHE

Lors de la dernière réunion du Syndicat du Textile de Soie de St-Hyacinthe, les membres ont procédé à l'élection de leur bureau de direction.

Monsieur Gérard Lachapelle a été réélu président pour un quatrième terme, les autres membres sont MM. Emile Laflamme, vice-président, M. Hamel, secrétaire, Robert Benoit, trésorier. Directeurs MM. Emile Lamoureux, Rosalie Côté, Oscar Lafond, M. Choquette et M. Godin.

Monsieur Joseph Piché, président du Conseil Central des Syndicats Nationaux Catholiques de St-Hyacinthe, agissait comme président d'élection et Mme M.-R. Dansereau, agissait comme secrétaire.

ADÉLARD COUTURE ÉLU PRÉSIDENT



Photographie prise à la suite des élections qui ont clôturé le congrès annuel de la fédération des services hospitaliers, tenu à l'hôtel Windsor, le mois dernier. On remarque sur la première rangée les nouveaux officiers élus, ainsi que l'aumônier de la fédération M. l'abbé Maurice Maher. Les conditions de travail et les salaires se sont sensiblement améliorés depuis la fondation de la fédération; notamment à Montréal, où le frère René Gravel a réussi à grouper au-delà de 1,500 membres.

M. HORACE LAVERDURE PRÉSIDE LES ÉLECTIONS, AU CONGRÈS DES GANTIERS

Le frère Romulus Choquette est élu président - Importantes résolutions

Le 10e congrès de la Fédération National des Gantiers a été tenu à Montréal les 5, 6 et 7 août dernier. Le congrès fut ouvert par une Heure-Sainte à la Chapelle Notre-Dame de Lourdes et une séance d'Etudes pour les délégués. Les séances du congrès eurent lieu à l'Edifice des Syndicats Nationaux où 24 délégués officiels représentaient les centres de Montréal, Trois-Rivières, Loretteville, Saint-Tite, Marieville, Québec et Sainte-Anne de la Pérade. Il y avait aussi six délégués fraternels et on remarquait la présence de trois délégués du Syndicat de Austin Glove de Sherbrooke, ainsi que M. Hardy, organisateur

pour le Conseil Central de Sherbrooke.

M. Horace Laverdure, président du Conseil Central de Montréal et deuxième vice-président de la C.T.C.C., souhaita la bienvenue aux délégués. M. Albert Côté, aviseur juridique assista aux délibérations du Congrès comme représentant la C.T.C.C.

Dans le rapport du Secrétaire, on note que le Syndicat du Cap-de-la-Madeleine s'est fusionné avec l'Association des Gantiers de Trois-Rivières, en juin dernier. Le président, M. Edmond Durant, de Loretteville, souligna le fait que la Fédération a vu des effectifs considérablement ré-

duits à cause du manque de travail au cours de l'année. En pleines négociations, M. J. L'Heureux, alors président, démissionna. Les différents centres firent également le rapport de leurs activités respectives. Les délégués furent saisis du problème de la juridiction proposée par le Comité des juridictions de la C.T.C.C.

D'autres résolutions importantes furent aussi soumises à l'attention des délégués, dont la question du logement, du maintien du contrôle des loyers, l'observation de la loi du dimanche, un ambassadeur auprès du Vatican.

(suite à la page 14)

CONGRÈS DES GANTIERS DE LA PROVINCE



Nous voyons ici les délégués qui assistèrent aux dernières assises du congrès annuel de la fédération des gantiers tenu à Montréal, en l'édifice des syndicats nationaux, au début du mois dernier. A l'exemple de plusieurs autres fédérations, celle des gantiers a passé une résolution demandant au gouvernement canadien de nommer sans retard un représentant officiel de notre pays auprès du Vatican.

Protestations contre les tactiques anti-syndicales de la Commission des Relations Ouvrières

LES DÉLÉGUÉS AU CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION DU BOIS OUVRÉ S'ÉLÈVENT CONTRE LES INJUSTICES DONT LES OUVRIERS EN FORÊT ONT ÉTÉ VICTIMES.

Au banquet, le confrère Jean Marchand insiste sur l'urgence d'intégrer les ouvriers dans les cadres de la société si l'on veut éviter le communisme.

Pendant les délibérations, les congressistes protestent vivement contre les tactiques antisyndicales de la Commission des Relations Ouvrières à l'égard des ouvriers en forêt.

OUVERTURE ET RAPPORT DU PRÉSIDENT:

Le 7e congrès annuel de la Fédération National Catholique de l'Industrie du Bois Ouvré du Canada, Inc., s'est tenu les 6 et 7 août dernier, dans la ville d'Estcourt, magnifique lieu de villégiature, sur les bords du grand lac Témiscouata. Les congressistes, au nombre d'une cinquantaine, représentants tous les syndicats de la Fédération, des quatre coins de la province, ont tellement aimé l'endroit et apprécié l'hospitalité des résidents, qu'ils ont exprimé le désir de retourner à Estcourt pour d'autres congrès semblables.

En l'absence du président, le confrère Emilio Duchaine, retenue par la maladie, le confrère C.-E. Pelletier, vice-président de la Fédération, ouvrit le congrès officiellement, samedi matin. On lu tout de suite le rapport du président lui-même qui insista beaucoup sur la nécessité d'entreprendre une grande campagne d'organisation dans toute la province. Il terminait ses recommandations en proposant de promouvoir encore davantage l'éducation et la formation syndicale des membres.

Rapport de l'Agent d'Affaires:

Le confrère F.-X. Legaré, en même temps trésorier et agent d'affaires de la Fédération, et vice-président de la C.T.C.C., présenta ensuite le rapport du Bureau Fédéral. Il félicita les membres de l'apport fait aux grévistes de l'amiante et souligna que la Fédération avait aussi personnellement versé \$100.00 au fonds de défense professionnel de la C.T.C.C. Il révéla qu'il avait accompli un travail énorme et rencontré bien des difficultés pour organiser les travailleurs de la forêt. Il laissa entendre cependant qu'il s'attend à un succès qui vaut bien la peine

qu'on se donne actuellement. Ces ouvriers ont peut-être besoin plus que tout autre des protections du syndicalisme. Enfin, il se dit très satisfait de la convention collective de travail signée à Shelter Bay. Si la Commission des Relations Ouvrières de Québec ne faisait pas tant de difficultés à délivrer des certificats de reconnaissance, l'organisation avancerait bien rapidement dans ce domaine.

LE FEUILLETON DES RÉSOLUTIONS:

La première résolution au feuilleton était celle qui concernait la juridiction professionnelle de la Fédération. On lut une recommandation du Comité des Juridictions de la C.T.C.C., suggérant de faire une seule fédération des trois aujourd'hui existante: le bois ouvré, le meuble et la construction. Les délégués à ce congrès du Bois Ouvré, croit qu'il serait plus sage de ne fusionner que les deux fédérations du bois ouvré et du meuble, quitte à réviser la juridiction actuelle du Bâtiment pour la rendre conforme à la nature des choses.

Les congressistes comprennent bien la nécessité de refondre les cadres actuels des fédérations pour renforcer notre mouvement et éviter les conflits de juridictions. Ils ont étudié ce cas avec beaucoup d'attention et fait des recommandations à leur exécutif comme nous le mentionnons ci-haut.

Parmi les autres résolutions adoptées au cours du congrès, il faut mentionner une résolution de protestation à l'adresse de la Commission des Relations Ouvrières qui refusent de délivrer un certificat de reconnaissance pour le Syndicat des mesureurs du Bois, sans motif sérieux. Les membres ont qualifié ces tacti-

ques d'anti-syndicales et demandent à la C.T.C.C. toute son appui pour faire changer cet état de choses.

UN FRUCTUEUX CONGRÈS



C'est au cours des assises de son congrès annuel, que la fédération nationale de l'industrie du Bois ouvré a décidé d'entreprendre une vaste campagne d'organisation à travers la province et c'est aussi à cette occasion que les délégués, réunis ci-dessus, ont vivement protesté contre les méthodes anti-syndicales de la commission des Relations ouvrières à l'égard des ouvriers en forêt.

ques d'anti-syndicales et demandent à la C.T.C.C. toute son appui pour faire changer cet état de choses.

Les délégués réclament aussi l'amendement de l'ordonnance No 39 de la Commission du Salaire Minimum qui spécifie des salaires trop bas pour les travailleurs en forêt.

Enfin, les congressistes adoptent deux autres résolutions très importantes et qui dénotent bien leur esprit progressif: ils ont augmenté le per capita de leurs syndicats de 0.10 à 0.15 et amender leur constitution pour obliger tous leurs syndicats à ne pas charger moins qu'un dollar et cinquante cents de contribution syndicale mensuelle.

LE DIRECTEUR DE L'ÉDUCATION:

Le confrère Fernand Jolicoeur assistait aux délibérations du congrès et prit la parole pour parler du journal *Le Travail* et de l'éducation. Il spécifia le besoin primordial d'un journal ouvrier pour un mouvement aussi important que celui de la C.T.C.C. et parla du journal *"Le Travail"* comme d'un médium intéressant de formation syndicale. Il insista surtout sur l'urgence de plus en plus grande de la formation sociale et syndicale des membres des syndicats ouvriers. L'expérience que nous venons de vivre cette année nous ouvre les yeux définitivement et nous indique les moyens à prendre pour nous assurer un avenir plus brillant.

Elections sous la présidence du Secrétaire général de la C.T.C.C.

Le confrère Jean Marchand, qui a pu venir assister aux séances du dimanche, fut invité aux applaudissements généraux de présider les élections annuelles de la Fédération. Il dit d'abord quelques mots pour féliciter les délégués de leur bel es-

prit de collaboration avec tout le mouvement et procéda ensuite aux élections qui donnèrent le résultat suivant:

Président: Emilio Duchaine, réélu; **1er vice-président:** G.-E. Pelletier, réélu; **2e vice-président:** Henri Martin, réélu; **secrétaire:** Normand Dubé; **trésorier:** F.-X. Legaré, réélu.

LE CONFRÈRE DUCHAINE:

Le confrère Duchaine put laisser son repos forcé pour venir assister aux séances du dimanche matin et adresser la parole aux congressistes pendant quelques minutes. Il les assura de son entier dévouement pour la cause des syndicats de sa Fédération et déplora son état qui l'empêchait de travailler comme auparavant, mais rassura les membres en leur promettant de revenir bientôt se mêler encore à tous leurs problèmes.

Le banquet de clôture eut lieu le dimanche midi, servi dans la salle du collège d'Estcourt. Il était splendide et causa la surprise de tout le monde. Son Ex-

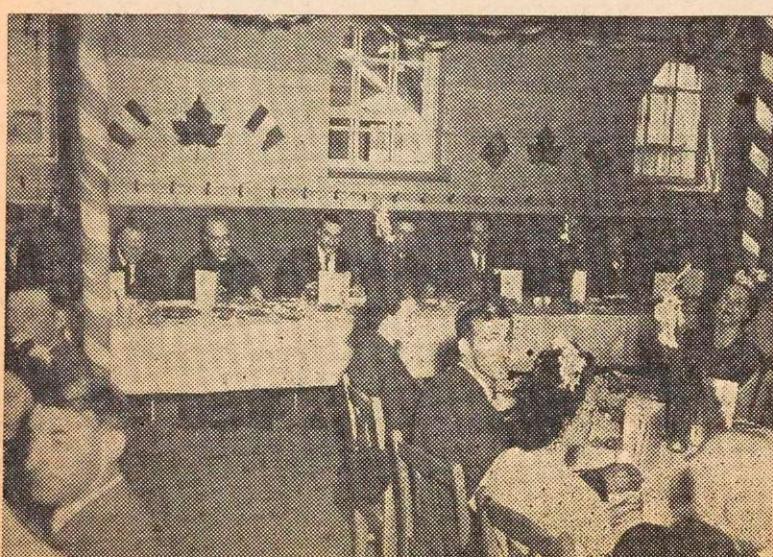
cellence Mgr C.-E. Parent, évêque auxiliaire de Rimouski, assista pour représenter Son Exc. Mgr Courchesne, évêque de Rimouski, et adressa la parole pour donner des conseils des plus judicieux aux membres de la Fédération, insistant surtout sur la nécessité de l'économie et de l'éducation en conséquence.

Le Maire D'Estcourt remercia les délégués d'avoir choisi sa ville comme lieu de leur congrès et les invita à revenir. Un représentant des employeurs M. H. Rorest, de la Cie Price Brothers adressa aussi ses hommages aux ouvriers et leur dit sa grande satisfaction de voir l'esprit qui régnait dans les rangs des syndicats catholiques.

Le confrère Jean Marchand parla au nom de la C.T.C.C. et expliqua brillamment la politique de notre mouvement dans le domaine social. Il dit qu'il pressait que nous, catholiques, nous occupions d'avance les positions que les communistes cherchent à obtenir chez-nous. Le problè-

(suite à la page 4)

A LA TABLE D'HONNEUR



DURANT LE BANQUET



La fédération du Commerce réitère sa confiance en nos chefs syndicaux

Le confrère Dorion réélu président

La Fédération nationale des employés du commerce a tenu son 12e congrès à Granby, le mois dernier, sous la présidence du confrère Lucien Dorion. Au cours de la première séance, le président du conseil central de l'endroit, M. Edouard Dumas, prononça quelques mots de bienvenue à l'endroit des congressistes. Une trentaine de délégués participèrent aux délibérations. — Vote de confiance aux chefs de la C. T. C. C. .

Dans son rapport aux délégués le président de la fédération a d'abord tenu à remercier les officiers des syndicats de Granby, qui avaient offert à la Fédération d'avoir accepté de célébrer la messe et de donner le sermon, puis remercia ses collaborateurs immédiats, le trésorier et le secrétaire de la Fédération, pour l'aide précieuse qu'ils lui ont accordée au cours de l'année.

Le Président a assisté à toutes les séances du Bureau Confédéral de la C.T.C.C. régulières ou spéciales. Il a pris part aux deux délégations auprès des Gouvernements fédéral et provincial, lors de la présentation des mémoires annuels. Il était très important que la Fédération du Commerce soit représentée partout, car cette année, dit-il, en fut une de responsabilités auxquelles nous ne pouvions nous soustraire sans manquer à notre devoir. Il rappelle que l'année écoulée fut semée d'attaques concertées pour détruire le syndicalisme catholique et ses organismes. Nous avons été forcés de rester sur la "défensive", mais l'an prochain, nous devrons prendre "l'offensive" afin de faire de nouvelles conquêtes. Demandez-vous si votre Fédération, telle qu'elle est actuellement, rend tous les services qu'elle devrait rendre à ses syndicats affiliés? Je pose la question, parce qu'à une séance suivante, il faudra étudier des moyens plus adéquats pour que notre Fédération soit en mesure de faire plus qu'elle n'a fait jusqu'à présent.

Délibérations

Dès le début des délibérations le président Dorion présenta aux délégués un tableau comparatif des salaires établis par les différentes conventions collectives régissant les employés du com-

merce. Ce tableau a vivement intéressé les délégués.

On passa ensuite à l'étude des résolutions dont les plus importantes sont sans contredit celles qui se rapportent à la Loi de la Convention collective, à l'établissement de centrales médicales d'urgence, à la nomination d'un ambassadeur canadien au Vatican, à la formation d'un front commun "C.T.C.C." et "U.C.C.", ainsi que plusieurs autres ayant trait aux conditions sociales en général.

Mentionnons de plus que les délégués adoptèrent à l'unanimité un vote de confiance à l'égard des chefs du mouvement, victimes de nombreuses attaques depuis l'an dernier. Cette résolution se lit comme suit:

CONSIDERANT que plusieurs attaques directes et indirectes contre nos chefs syndiqués ont été lancées tant par la voix des journaux que par la radio, au cours des derniers mois;

CONSIDERANT que ces attaques avaient uniquement pour but de faire perdre aux travailleurs la confiance qu'ils avaient mise en leurs chefs, nommément le président et le secrétaire général de la C.T.C.C.;

IL EST RESOLU que le présent congrès accorde un vote unanime de confiance à MM. Gérard Picard et Jean Marchand, afin de laver les injures à leur endroit et prouver à la face du Canada tout entier qu'ils n'ont rien perdu de leur caractère représentatif de la classe ouvrière.

Avant de procéder aux élections le président du congrès invita le représentant de la C.T.C.C., M. Fernand Simard, le délégué de notre mouvement à la Conférence Internationale du Travail, à Genève, M. L.-P. Boily, vice-président de la C.T.C.C.,

(suite à la page 16)

LE COMMERCE EN CONGRÈS À GRANBY



La fédération des employés municipaux...

(suite de la page 15)

ra ces assises. M. P.-P. Bernier présida. Plusieurs allocutions furent prononcées.

Premier orateur, M. le Dr Paradis, après avoir souhaité la bienvenue au ministre des Affaires municipales, félicita le président du syndicat local, M. Bernier, d'avoir organisé le congrès de la Fédération d'une façon aussi splendide et il souligna la nécessité des bonnes relations entre administrateurs et employés. Il nota d'une façon spéciale que les administrateurs publics devaient faire confiance à leurs employés et rechercher souvent leurs conseils. Invité à dire quelques mots, M. Léon Bélangier, échevin, souligna qu'il avait toujours été un syndiqué et qu'il devait y avoir collaboration entre patrons et ouvriers. Il signala en passant que la municipalisation de l'électricité avait été un précieux actif pour la ville de la Rivière-du-Loup.

M. René Constant, président de la Fédération, s'adressant à l'hon. Bona Dussault, lui dit que la Fédération était en quelque sorte son premier-né dans le mouvement ouvrier et qu'il devait en prendre un soin "constant". M. Joseph Parent, président du Conseil général de Québec, souligna la collaboration que les syndicats d'employés municipaux apportaient au mouvement ouvrier en général et nota que "si la fédération avait un âge d'enfant, elle accomplissait un travail d'adulte".

L'honorable Bona Dussault se dit heureux d'assister à cette réunion, note que Rivière-du-Loup est le "paradis" des municipalités, note que les syndicats, les accepter, peuvent aider considérablement les administra-

tions municipales et invite d'une façon pressante les employés municipaux à lui soumettre leur problème. Le président général de la C.T.C.C., M. Gérard Picard, signale que le congrès de la Fédération a remporté un magnifique succès et que cet organisme répond à un besoin et que le travail organisé constitue maintenant un fait acquis, qu'il faut compter avec lui. Le député du

comté, M. Roméo Gagné dit aussi quelques mots et le R. Père Jacques Cousineau est invité à donner le mot de la fin. Il signale le bon esprit qui anime les relations entre la Cité de Rivière-du-Loup et ses employés et souhaite que l'Union des Municipalités s'inspire de cet esprit. Votre fédération, conclut-il, est une véritable démocratie; elle ira de progrès en progrès.

MINISTÈRE DU TRAVAIL

PROVINCE DE QUEBEC

La législation ouvrière du gouvernement de la Province de Québec a à son crédit une législation qui couvre tout le domaine social. En matière de sécurité syndicale elle a démocratisé la loi des Relations ouvrières en fixant la majorité comme critère de la reconnaissance syndicale.

Le gouvernement a augmenté le nombre des personnes assujetties aux conventions collectives, il a diminué les grèves, augmenté les salaires et accordé des congés payés aux ouvriers. En matière de sécurité industrielle, il a institué des Commissions d'Apprentissage dans les principales industries, il a mis sur pied une clinique de réhabilitation et il organise la médecine du travail en s'inspirant des principes qui doivent guider l'hygiène industrielle.

CE QUI COMpte

Dépensez-vous tout ce que vous gagnez? Il est toujours possible de faire quelques économies. Economisez-vous autant que vous le pouvez? Il est presque toujours possible d'économiser davantage. Ce qui compte, c'est l'épargne régulière. Mettez de côté chaque semaine, chaque quinzaine ou chaque mois, une partie de votre salaire ou de vos revenus. Ouvrez aujourd'hui un compte d'épargne à la

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Actif, \$408,580,149

539 bureaux au Canada

ANTONIO BARRETTE
ministre du Travail

GERARD TREMBLAY,
sous-ministre.



S'INSTRUIRE POUR CONSTRUIRE

Par A. CHARPENTIER

Ici et là dans le monde du Travail

BUREAU D'ORIENTATION POUR LES TRAVAILLEURS AGÉS

Le Bureau National de Placement de l'Ontario a établi en 1947, un Bureau d'Orientation pour les sans-travail de 45 ans et plus. Ce bureau s'avère très efficace. Il guide les travailleurs vers des emplois en rapport avec leur expérience et leur instruction. En 1948, le Bureau a interviewé 1.138 personnes qui étaient sans travail pour une période allant de deux semaines à deux ans. Sur le total, 630 eurent un emploi après avoir été orientés, et sur ce nombre 426 trouvèrent du travail par eux-mêmes.

(Gazette du Travail, mai 1949)

La Main-d'œuvre au Canada

La main-d'œuvre au Canada a augmenté de 74.000, pour l'année précédent mars 1949. La main-d'œuvre par tout le pays, était de 4.899.000 pour la semaine finissant le 5 mars 1949, comparativement à 4.825.000 pour mars 1948 et 4.706.000 il y a deux ans.

(Gazette du Travail, juin 1949).

LE PARTAGE DES BÉNÉFICES EN COLOMBIE

(Amérique du Sud)

Le gouvernement de Colombie (Amérique du Sud) a passé un décret le 19 juillet 1948, qui oblige les industries à partager les bénéfices avec leurs employés. Le décret tient compte du capital investi et du nombre d'employés.

(La Gazette du Travail mai, 1949.)

Décentralisation de l'Industrie en Grande-Bretagne

Les résultats de la politique de décentralisation industriel en Grande-Bretagne, après trois années d'opération, sont passés en revue par le "Board of Trade" dans un livre Blanc, "Distribution of Industry", publié en octobre.

Un des points le plus intéressant de cet article est celui-ci: Dix usines nommées "Grenfeld factories" ont été construites dans le Sud du pays de Galles. Elles sont louées à des compagnies qui doivent employer des travailleurs ayant certaines incapacités physiques. Ces compagnies jouissent d'une diminution de 50% du prix de la location.

(Gazette du Travail, mai 1949.)

BEAUCOUP MOINS DE DOMESTIQUES

De 1940 à 1949 un déclin s'est fait sentir dans le nombre de domestiques. Il y a un demi-million moins de domestiques en 1949 qu'en 1940. Les femmes laissèrent ce genre de travail durant la guerre pour des occupations plus rémunératrices, et le nombre de ceux qui sont retournées à leurs anciennes occupations est insignifiant.

(Labour Information Bulletin, juillet 1949.)

LES FEMMES CHOISISSENT LE TRAVAIL DE BUREAU

Presque la moitié des 4.500.000 femmes qui ont débuté au travail de 1940 à avril 1949, choisirent le travail de bureau, d'après un rapport récent de "Women's Bureau of the Department of Labor". Environ un million prirent un travail manuel.

(Labour Information Bulletin, juillet 1949.)

SORT DES TRAVAILLEURS AGÉS

Les possibilités des travailleurs de 45 ans et plus de se trouver de l'emploi, comparativement aux moins âgés, ont diminué depuis la guerre, et lorsqu'ils sont sans emploi, ils ont plus de difficultés pour se trouver du travail, d'après un rapport récent du "Bureau of Employment Security" (Federal Security Agency).

(Labour Information Bulletin, juillet 1949.)

CONSTITUTION D'UNE NOUVELLE FÉDÉRATION SYNDICALE INTERNATIONALE

Les 25 et 26 juin s'est tenue à Genève, une Assemblée Générale des représentants des Syndicats libres du monde entier, pour jeter les bases de la constitution d'une nouvelle Internationale en opposition à la Fédération Ouvrière Mondiale dominée par les Russes.

La C.I.S.C. y était représentée à titre d'observateur, par Gaston Tessier et P. J. S. Sarrarens.

(La Revue du Militant "FORMATION" C.F.C.T., juin 49).

CONGRÈS DES MÉTALLURGIESTES



Photographie prise lors du congrès de la fédération nationale de la métallurgie, tenu à Montréal, en juillet dernier. Nous remarquons de gauche à droite, 1ère rangée : Jacques Dion, 3e vice-président, François Allard, du Syndicat de l'Aluminium, de Shawinigan, le R. P. Jacques Cousineau, S.J., aumônier de la fédération, Philippe Lepage, qui fut réélu par acclamation président de la fédération, Roger McGinnis, organisateur et secrétaire, Ted Payne, 2e vice-président, Fernand Simard, directeur du journal "Le Travail", Albert Sénéchal, le dynamique organisateur et agent d'affaires des syndicats de Shawinigan, et M. l'abbé Omer Genest, aumônier du Syndicat d'Arvida.

TRENTE ANS DE COOPÉRATION INTERNATIONALE AU SERVICE DU PUBLIC 1919-1949

Nous publions le communiqué ci-joint au sujet du trentième anniversaire de l'Association du Transport Aérien International (IATA) non seulement parce que cet anniversaire en lui-même peut vous intéresser, ainsi que les données statistiques indiquant le développement du transport aérien, mais aussi à cause des nombreux liens qui rattachent l'IATA au Canada.

Comme vous le savez, le siège central de cette organisation mondiale des compagnies de transport aérien est maintenu au Canada et l'IATA elle-même a été constituée par un Décret du

SERVICE AUX TRAVAILLEURS ET A L'INDUSTRIE



Le ministère fédéral du Travail, par l'entremise de son Service des relations industrielles, assure un SERVICE DE CONCILIATION aux employeurs et aux travailleurs afin de favoriser et d'encourager la bonne entente entre les deux grands associés industriels.

Le Service des relations industrielles agit aussi comme organe administratif du Conseil canadien des relations ouvrières sous le régime de la LOI SUR LES RELATIONS INDUSTRIELLES ET SUR LES ENQUETES VISANT LES DIFFÉRENDS DU TRAVAIL; il encourage la collaboration en vue de production, au moyen de son SERVICE DE COLLABORATION OUVRIÈRE-PATRONALE; il applique aux contrats de l'Etat la législation du gouvernement canadien en matière de justes salaires, et il collabore avec les autres ministères du gouvernement pour l'application de la politique du gouvernement en matière de taux de salaires de ses travailleurs "rémunérés aux faux courants".

Les fonctions générales du ministère embrassent aussi un vaste champ d'activité visant directement au bien-être des travailleurs: — la FORMATION PROFESSIONNELLE AU CANADA, dirigée en collaboration avec les gouvernements des provinces, et comprenant la FORMATION DE RETABLISSEMENT DES ANCIENS COMBATTANTS ET L'APPRENTISSAGE . . . la vente des RENTES VIAGERES DU GOUVERNEMENT FEDERAL . . . les RECHERCHES ET LA STATISTIQUE OUVRIÈRE . . . la GAZETTE DU TRAVAIL . . . les RAPPORTS SUR LA LEGISLATION ET L'ORGANISATION OUVRIÈRES . . . le service de liaison avec L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL.

Le SERVICE NATIONAL D'EPLACEMENT, administré par la Commission d'Assurance-Chômage relevant du ministre du Travail, assure un service de placement spécialisé, établi pour venir en aide à quiconque a besoin d'un emploi ou à toute industrie qui recherche des travailleurs.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE, administrée par la COMMISSION D'ASSURANCE-CHÔMAGE, obvie à la détresse qu'entraîne le chômage temporaire.



Parlement Canadien. Les Trans-Canada Airlines et les Canadian Pacific Airlines sont toutes deux membres de l'IATA. Un éminent citoyen Canadien, M. H. J. Symington, K.C., présida l'Assemblée constitutive de l'IATA d'après-guerre et fut son Président de 1945 à 1946. C'est également un citoyen Canadien, M. Gordon R. McGregor, qui fut Président de la première Conférence de Trafic mondiale de l'IATA, qui s'est tenue à Rio de Janeiro en 1947. De plus, le personnel de l'IATA compte un grand nombre de Canadiens.

HUMPREY MITCHEL
Ministre du Travail

A. McNAMARA
Sous-ministre du Travail

MINISTÈRE DU TRAVAIL

La fédération des employés municipaux en congrès, à la Rivière-du-Loup

La fédération vise à l'uniformisation des contrats de travail de tous les syndicats affiliés

Le confrère René Constant est réélu président par acclamation

Le deuxième congrès de la Fédération nationale des employés municipaux du Canada, qui s'est tenu à la Rivière du Loup en juillet dernier, a remporté un vif succès. Plus de cinquante délégués participèrent à ses assises dont l'organisation matérielle avait été assumée par le syndicat local que préside M. L.-P. Bernier. Le Congrès se clôture par un banquet auquel assistaient M. le Dr Antonio Paradis, maire de Rivière-du-Loup, l'honorable Bona Dussault, ministre des Affaires Municipales, M. Gérard Picard, président général de la C.T.C.C. et plusieurs autres personnalités.

Le congrès s'est ouvert sous la présidence de M. René Constant, président du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal, après que M. le docteur Antonio Paradis, maire de la Rivière-du-Loup eut souhaité la bienvenue aux congressistes et souligné l'importance de bonnes relations entre les administrations municipales et leurs employés en vue de mieux servir l'intérêt général.

Le reste de la séance fut consacré à la formation des comités et à la présentation des rapports du président et du secrétaire. Le Président, dans son exposé, après avoir remercié le syndicat de la Rivière-du-Loup de sa cordiale hospitalité, passe en revue les principaux événements qui ont marqué la vie de la Fédération au cours des derniers douze mois. Il signale en particulier la lutte que la Fédération a dû faire, à contre-coeur, contre l'Union des Municipalités. Il signale ensuite que la législation présentée par le gouvernement provincial à sa dernière session a tenu constamment l'Exécutif sur le qui-vive afin d'empêcher le pire de se produire. La Fédération, dit-il en résumé, a coopéré avec la C.T.C.C. quand il s'est agi d'obtenir le retrait du fameux bill numéro 5. Mais les épreuves des employés municipaux ne finissent pas là. Le gouvernement présente un peu plus tard un bill spécial, connu sous le nom de bill 60, qui était extrait mot à mot du projet de code du Travail. Comme ce bill touchait d'une façon particulière la Fédération, celle-ci a tout mis en oeuvre pour obtenir les amendements qui s'imposaient. Même si la loi votée par la Législature ne fut pas parfaite, grâce aux représentations de la Fédération, elle fut singulièrement modifiée. Il reste évidemment des améliorations à apporter et ce sera le rôle du présent congrès d'y apporter une étude soignée.

M. Constant a ensuite signalé la grève de l'amiante. "Cette grève, dit-il qui a suscité des privations et des sacrifices, a démontré par contre à la population la solidarité des différentes fédérations et la sympathie de cette population à l'endroit du travail organisé".

Le Président a terminé son exposé en faisant plusieurs suggestions aux délégués, suggestions qui ont été étudiées ensuite par le congrès.

Dans la présentation de son rapport qui suivit, M. René Bé-

qui caractérise sa promptitude à réagir franchement et énergiquement dans le sens le plus profond et le plus hardi de vos intérêts professionnels et de ceux de tout le mouvement ouvrier".

Dans son rapport, M. Bélangier signala encore qu'au cours de l'année les effectifs de la Fédération s'étaient accrus de 127 membres. Elle a également rendu divers services aux syndicats

application de la Loi soit remise entre les mains du ministre du Travail, que la sentence arbitrale soit exécutoire immédiatement et non pas au commencement de l'année financière qui suit l'arbitrage, que l'article relatif aux clauses de rajustement automatique des salaires d'après l'indice du coût de la vie de même que celui qui a trait aux heures d'ouverture et de fermeture des établissements com-

correspondant, M. Gilles Vincent, de Montréal.

Dimanche matin, une messe spéciale fut célébrée à l'église Saint-Patrice par M. l'abbé Wilfrid Latulippe, aumônier du syndicat des employés municipaux de Rivière-du-Loup et le R. Père Jacques Cousineau, s.j., conseiller moral de la fédération donna le sermon. L'harmonie de Rivière-du-Loup escorta les délégués à l'Hôtel de ville. Dans

ILS CONTRIBUENT AU SUCCÈS DE LA CAMPAGNE D'ABONNEMENTS



Nous voyons ci-dessus les délégués qui assistèrent au dernier congrès de la fédération des employés municipaux, tenu en juillet dernier, à Montmagny. Des résolutions de la plus haute importance ont été discutées et adoptées au cours de ces assises. Mentionnons que pour leur part les employés de Cité de Montréal ont entrepris dernièrement une campagne d'abonnement au journal "Le Travail" et que déjà nous en constatons les fructueux résultats.

Le nouvel exécutif se compose maintenant des confrères: René Constant, président; Raymond Jean, 1er vice-président; J.-H. Béty, 2e vice-président; Gilles Vincent, secrétaire-correspondant.

langer, secrétaire-trésorier, après avoir résumé le travail du bureau fédéral et de l'exécutif au cours de la dernière année, a exposé longuement l'attitude qu'entendait prendre la Fédération, en collaboration avec la C.T.C.C. en ce qui concerne la légalité de la formule Rand.

"Votre fédération, dit-il, mesurant l'ampleur et l'importance d'un tel problème, après délibération et même consultation et approbation, a décidé de s'associer financièrement au syndicat des employés extérieurs de la Cité de Québec, victime de ce refus, et à prendre devant les tribunaux des procédures pour faire déclarer "ultra vires" la décision de la Commission municipale annulant et biffant la formule Rand et pour faire payer par la Cité de Québec, au syndicat intéressé, une somme de plus de \$2,000, représentant les montants qu'elle aurait dû collecter si elle s'était conformée à la sentence arbitrale". "Voilà, conclut le secrétaire, l'une des décisions les plus importantes que votre Fédération a prise et

affiliés, notamment en étudiant les conventions collectives de manière à uniformiser les conditions de travail, en les assistant dans les négociations, les arbitrages et les appels à la Commission municipale, en leur faisant parvenir le plus de documentation possible.

Au cours de cette même séance, un comité spécial constitué aux fins d'étudier le problème des caisses de retraites pour les employés municipaux présenta aussi un rapport détaillé. Dans ses conclusions, le comité a recommandé à la Fédération d'étudier un système de caisses de retraite provinciales, de suggérer aux syndicats de réclamer l'établissement de fonds de pension et de recourir en attendant au système des rentes sur l'Etat.

Les séances suivantes furent consacrées à l'étude des résolutions présentées par les syndicats. La plupart d'entre elles portaient sur des amendements que les syndicats désirent voir apporter au bill 60 voté lors de la dernière session. Elle demande, entre autres choses, que l'ap-

merciaux et industriels soient biffés de la loi. On demanda aussi le rejet des appels à la Commission municipale.

Les élections eurent lieu à la séance du samedi soir. Elles furent présidées par M. Gérard Picard, président général de la C.T.C.C. L'exécutif fut réélu au complet. Il se compose ainsi: président, M. René Constant de Montréal; 1er vice-président, M. Raymond Jeanson, de Sherbrooke; 2e vice-président, M. J. H. Béty, des Trois-Rivières; se-

crétaire-trésorier, M. René Bélangier, de Québec; secrétaire-correspondant, le Père Cousineau souligna que le rôle du syndicalisme catholique était de faire régner dans le monde un ordre social chrétien et que, pour cela, il était nécessaire de suivre fidèlement la doctrine de l'Eglise, ce à quoi l'on arrive par une étude attentive des encycliques sociales.

Un magnifique banquet, organisé par le syndicat local, clôtu-

(suite à la page 13)

J. R. GREGOIRE

QUINCAILLERIE GENERALE

PEINTURE - OUTILS - TAPISSERIE

SPECIALITE

Cadeaux pour toutes circonstances

Livraison rapide

3605 ONTARIO EST.

FALKIRK 1167

Succès inespéré

De toutes parts on nous demande de prolonger notre campagne d'abonnements

Confiance en nos chefs syndicaux

(suite de la page 13)

ainsi que l'abbé Frigon, aumônier de la C.T.C.C., à dire quelques mots aux congressistes.

ALLOCUTION DU REPRESENTANT DE LA C.T.C.C.

Le représentant officiel de la CTCC, M. Fernand Simard, félicite d'abord les délégués de l'ardeur qu'ils mettent à résoudre les problèmes de leur profession. Le tableau comparatif des salaires soumis par votre président est un précieux document pour appuyer vos revendications et faciliter vos négociations. Il souhaite que les autres fédérations suivent notre exemple dans ce domaine. Il souligne quelques-unes de nos résolutions vraiment constructives, par exemple celle qui propose de faire un front commun, U.C.C. & C.T.C.C. pour activer l'éducation chez les membres de ces deux organismes. Il encourage les syndicats à faire des conventions particulières à côté des décrets, afin de réaliser plusieurs avantages que les décrets uniquement ne peuvent réaliser, à cause des lois existantes. Il promet, en terminant, de faire un rapport fidèle de notre congrès au président de la C.T.C.C., qui, dit-il, s'intéresse vivement à votre Fédération.

Le confrère L.-P. Boily

Le délégué officiel de la C.T.C.C., à la Conférence International du Travail, à Genève, M. L.-P. Boily, 4e vice-président de la CTCC, nous entretient de son voyage, 52 pays étaient représentés. Il y eut 9 sujets traités. Les trois langues officielles sont le Français, l'Anglais et l'Espagnol. L'orateur parle durant cinq minutes, puis ses paroles sont traduites dans les deux autres langues, soit quinze minutes en tout. Quand les délégués patronaux et les délégués ouvriers se sont ralliés, il est impossible de ne pas avoir l'appui des délégués gouvernementaux. La plus grande partie du travail se fait dans les comités. Les séances plénaires ne font qu'approuver les décisions des dits comités.

Le confrère Boily met une note gaie à son récit en nous racontant le côté comique de son voyage avec sa bonhomie coutumière.

Enfin, il nous donne une description fort impressionnante de sa visite à Notre Saint Père le Pape.

L'AUMONIER-ADJOINT DE LA CTCC

L'aumônier-adjoint de la C. T. C.C., M. l'abbé Roland Frigon, fait part qu'il a reçu l'invitation par télégramme du secrétaire de la Fédération, mais que des

Après avoir vendu leur premier livret des officiers désirent continuer la sollicitation de nouveaux abonnements

TELEPHONE 101

Bureau : Edifice Lepage

CASE POSTALE 36

Conseil Central des Syndicats Catholiques de l'Archidiocèse de Rimouski, Inc.

SIEGE SOCIAL : RIMOUSKI, QUÉ.

RIMOUSKI,
1er août 1949.

Journal "Le Travail",
A/s Monsieur Fernand Simard,
1231, Demontigny Est,
MONTREAL.

Cher confrère,-

Auriez-vous l'obligeance de nous faire parvenir 100 livrets pour des abonnements au journal "Le Travail". Des livrets avec cinq feuillets.

Vos tout dévoués,

LE CONSEIL GÉNÉRAL DES SYNDICATS CATHOLIQUES DE RIMOUSKI.

Lucien Rioux

par Lucien Rioux,
sec. au Bureau.

LR/GB

La lettre ci-dessus nous montre l'intérêt que l'on attache de plus en plus au journal "Le Travail". Depuis le début de notre grande campagne nous avons reçu plus d'une dizaine de lettres de ce genre, nous réclamant des livrets d'abonnements.

Afin de donner une chance à ces syndicats d'obtenir le succès qu'ils espèrent, vous comprendrez qu'il nous était difficile de ne pas prolonger encore quelque temps notre campagne d'abonnements.

Nous incitons donc tous les officiers qui ont reçu des livrets à continuer leur sollicitation et de prendre leur cinq abonnements avant de nous les retourner; nous sommes convaincus de leur succès.

A l'occasion du 25e anniversaire de notre journal syndical, nous voudrions que cette campagne rapporte au moins 5.000 nouveaux abonnés. Nous le pouvons, nous comptons sur vous tous.

constances ne lui ont pas permis d'être des nôtres hier. Il regrette que le Syndicat des Employés de Magasins de St-Hyacinthe n'ai pu envoyer de délégué au congrès. Il espère que ce syndicat sera réorganisé au cours de l'année et que l'an prochain, il sera représenté à notre congrès. Il insiste sur le fait que les corps supérieurs, tout comme les syndicats eux-mêmes, ne peuvent donner de services efficaces à leurs membres s'ils n'ont pas la finance nécessaire. Je ne doute pas que les syndiqués vont coopérer en ce sens

en fournissant à leur fédération les moyens financiers nécessaires.

Les élections eurent lieu lors de la dernière séance du congrès. Elles furent présidées par le confrère Fernand Simard. Le confrère Maurice Dussault agissait comme secrétaire. Les officiers élus sont: Lucien Dorion, président, M. Rosario Bouchard, vice-président, Maurice Dussault, secrétaire, Ernest Vidal, trésorier.

A la suite des élections, il y eut réception à l'Hôtel-de-Ville par Son Honneur le maire Ho-

race Boivin, de Granby, qui accorda la clef de la Cité aux congressistes et dirigea la visite de la ville.

(suite de la page 5)

entraves sociales qui empêchent encore son épanouissement humain intégral, il est aussi le symbole d'une pensée vigilante, d'un esprit ouvrier qui a atteint sa maturité.

Je formule le voeu que tous les travailleurs deviennent des lecteurs du "Travail" et que les libérés et les officiers du mouvement collaborent avec nous au triomphe de la pensée ouvrière en nous aidant à l'expansion du périodique qui n'a d'autre but que la mieux faire connaître et la mieux faire aimer.

Fernand SIMARD.

A. Roberge réélu président

(suite de la page 5)

qui devraient rejoindre les rangs de leur syndicat.

Cette année les membres de la Fédération ont convenu de réaliser ce programme tout en négociant de nouvelles et intéressantes conventions collectives.

Le travail du Congrès a remporté un grand succès parce que plusieurs résolution importantes ont été adoptées. Signalons celles qui ont été référencées au Congrès de la C.T.C.C.

RESOLUTIONS

1. — Que le Congrès de la C.T.C.C. forme un comité qui étudiera et fera la rédaction d'un code du Travail qui sera soumis au bureau Confédéral de la C.T.C.C. pour approbation.

2. — Que le Bureau Confédéral de la C.T.C.C. forme un comité d'Action Politique qui aura comme devoir de s'occuper de faire élire une députation à la Législature Provinciale qui s'engagera à faire la législation afin de mettre en vigueur le Code du Travail qui aura été accepté par la C.T.C.C. ainsi que des amendements à la loi de l'Assurance Chômage, etc ...

ELECTIONS

L'élection des officiers pour la prochaine année a rapporté le résultat suivant: M. Alphonse Roberge, président; M. A. Dubois, 1er vice-président; M. R. Dugas, 2ème vice-président; M. A. April, secrétaire; P.-E. Aubertin, 3ème vice-président. A. l'Abbé, Québec, L. Lemieux, Mme E. Lussignan, M. P. Perron, Montréal; M. L.-A. St-Germain, St-Hyacinthe; M. L. Ménard, St-Hyacinthe; M. H. Mailhot, Plessisville; M. J. Poulin, Beauceville; M. F. Grenier, Grand'Mère; M. F. Longchamp, Valley-Jonction; M. R. Thibodeau, Montréal, tous élus directeurs.

Les Syndicats des tanneurs de Québec et de Montréal, Loretteville, Sherbrooke, feront la nomination de leurs directeurs sous peu.

DELEGUES

Délégués au Comité Paritaire de la Chaussure: MM. A. Roberge, J. Bérard, P. Dugas, A. April, J. Poulin et H. Mailhot. Délégués au Congrès de la C.T.C.C.: MM. A. Roberge, P. Girard et P. Dugas.

La C.T.C.C. avait comme représentants: M. Horace Laverdure, représentant de M. Gérard Picard, président de la C.T.C.C.